

GRUPE REGIONAL D'ACTION CONTRE LES POLLUTIONS
DES EAUX NATURELLES
PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

www.phyteauvergne.fr

Groupe
PHYT'EAUVERGNE

Rapport d'activités
Année 2012



Animation de PHYT'EAUVERGNE



SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Présentation de la démarche et de la programmation PHYT'EAUVERGNE 2012 | |
| 1. La démarche nationale | 6 |
| 2. La démarche régionale | 8 |
| 3. Les actions de PHYT'EAUVERGNE depuis 1997 | 9 |
| 4. La programmation 2012 | 9 |
| | |
| AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides | |
| Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires | 13 |
| Mise en forme et diffusion des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires | 16 |
| | |
| AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires | |
| Charte d'engagement des communes de la région sur l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires : Charte d'entretien des espaces publics | 19 |
| Charte des jardineries « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » | 21 |
| Sensibilisation et accompagnement technique des acteurs de la conception d'espaces publics sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires | 22 |
| | |
| AXE 3 : Communiquer et sensibiliser | |
| Diffusion d'un visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public | 25 |
| | |
| AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires | |
| Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région – Bilan de l'opération 2012 | 29 |
| | |
| Animation de PHYT'EAUVERGNE – Bilan de l'opération 2012 | 33 |
| | |
| Bilan financier 2012 | 35 |
| Propositions d'actions 2013..... | 37 |
| | |
| Annexes | |

**Présentation de la démarche
et de la programmation PHYT'EAUVERGNE 2012**

1. La démarche nationale

1.1. Historique

- **Une phase de prise en compte de la problématique « pollution des eaux par les pesticides » : la création des groupes régionaux d'action contre les phytosanitaires (GRAP) :**

Suite à **une volonté politique** de renforcer la protection des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et le Ministère de la Santé de l'Emploi et de la Solidarité ont engagé, **à partir de 1996**, des actions coordonnées en matière de surveillance de la qualité de la ressource en eau et initié des plans d'action visant à la préservation de cette ressource vis à vis des produits phytosanitaires.

En 1996, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a demandé par lettre circulaire, transmise aux Préfets de régions, **la mise en place de groupes de travail** réunissant, autour du Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), l'ensemble des organismes et acteurs de terrain concernés par la problématique de la qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires. Les objectifs des groupes régionaux étaient de :

- conduire un diagnostic local concernant la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires (mesures analytiques de la pollution des eaux de surface et souterraines) et mener une expertise sur l'utilisation régionale des produits phytosanitaires.
- mettre en œuvre des plans d'actions locaux pour réduire les pollutions des eaux par les produits phytosanitaires.

- **Une phase d'action sur la réduction de la pollution :**

Le **1^{er} août 2000**, le **programme d'action en faveur de la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires** est présenté par les ministres chargés de l'Agriculture et de l'Environnement aux Préfets de régions et aux Préfets de départements. Il concerne le programme national de lutte contre la pollution des eaux, le Fonds National de la Solidarité pour l'Eau (FNSE), ainsi que l'harmonisation et l'élargissement de la composition des groupes régionaux.

Des experts nationaux « eau, pesticides et environnement » ont été nommés en 2002 au sein du Ministère de l'Agriculture – Direction Générale de l'Alimentation et du Ministère de l'Ecologie – Direction de l'Eau.

- **La naissance d'une obligation de résultat : la DCE**

Le **21 avril 2004**, est sortie la **transposition en droit français de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** (directive 2000/60/CE). La DCE demande d'atteindre le **bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015**. Le bon état comprend un bon état écologique et un bon état chimique pour les eaux de surface et un bon état quantitatif et un bon état chimique pour les eaux souterraines. Les pesticides constituent un paramètre particulièrement déclassant en Auvergne responsable du classement en « masse d'eau à risque » pour un certain nombre de masses d'eau aussi bien superficielle que souterraine. L'action du Groupe PHYT'EAUVERGNE s'inscrit donc dans cette démarche d'amélioration de la qualité de l'eau.

- **Un premier plan d'action prenant en compte la santé des populations : le PIRRP**

Le **28 juin 2006**, Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, et Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable ont présenté le **plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides (PIRRP) 2006-2009** mis en place conjointement avec les ministères chargés de la consommation et de la santé. Ce plan était destiné à réduire les risques que l'utilisation des pesticides (phytosanitaires et biocides) peut générer sur la santé, notamment celle des utilisateurs, l'environnement et la biodiversité. Il s'inscrit dans le cadre du plan national santé environnement (PNSE) de 2004 ainsi que dans le volet « agriculture » de la stratégie française pour la biodiversité de novembre 2005.

Il prévoyait la réduction de 50% des quantités vendues de substances actives les plus dangereuses. Les actions qui le composaient étaient organisées en cinq axes :

- **Agir sur les produits en améliorant leurs conditions de mise sur le marché**
- **Agir sur les pratiques et minimiser le recours aux pesticides**
- **Développer la formation des professionnels et renforcer l'information et la protection des utilisateurs**
- **Améliorer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental**
L'Observatoire des Résidus de Pesticides (l'ORP, www.observatoire-pesticides.gouv.fr) rassemble et valorise les informations sur la présence des pesticides dans l'environnement afin de caractériser l'exposition de la population et des écosystèmes et d'améliorer l'information du public avec l'ouverture d'un site internet. Des études épidémiologiques permettront de mieux connaître l'impact des pesticides sur la santé des travailleurs.
- **Evaluer les progrès accomplis**

Source : <http://www.ecologie.gouv.fr/Plan-interministeriel-de-reduction.html> (consulté le 21 mars 2008)

1.2. Le Grenelle de l'Environnement - Un plan d'action global pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires : le plan Ecophyto 2018

Le plan Ecophyto 208, mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à la suite du Grenelle de l'environnement en 2007 (engagement 129) et à la demande du Président de la République, visait à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires, à l'horizon 2018, si possible. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies.

L'engagement 129 du Grenelle de l'environnement prévoit, d'autre part, des mesures de retrait échelonné de la fin de l'année 2008 à la fin de l'année 2010 et de réduction d'usage, pour les préparations contenant les 53 molécules les plus dangereuses.

Le Plan Ecophyto 2018 est devenu, en octobre 2012, le plan Ecophyto, avec l'abandon de l'échéance 2018 et la réorientation du plan vers 5 objectifs visant à renforcer son efficacité. Il s'organise en **9 axes** cités dans le tableau suivant. Les actions du groupe PHYT'EAUVERGNE **concourent à l'objectif du Plan Ecophyto**. Les actions réalisées en 2012 dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE sont rappelées dans le tableau suivant, selon les différents axes du Plan :

| Axes du Plan Ecophyto | Actions PHYT'EAUVERGNE 2012 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Axe 1 - Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides | Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires : suivi, gestion, analyses, synthèse et communication |
| Axe 2 - Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert | Expertise technique apportée auprès des acteurs en charge de démarche territoriale et de captage «Grenelle» et expertise des programmes d'action sur les aires d'alimentation des captages Grenelle |
| Axe 3 - Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides | |
| Axe 4 - Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides | |
| Axe 5 - Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides | |
| Axe 6 - Prendre en compte les spécificités des DOM | |
| Axe 7 - Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole | Charte d'entretien des espaces publics auprès des communes de la région, pour la l'amélioration et la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics Sensibilisation et accompagnement technique des acteurs de la conception d'espaces publics sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires Mise en place de la Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès de 8 jardineries pilotes en Auvergne, outil de sensibilisation et de conseil pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs Visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public sur un territoire expérimental |
| Axe 8 - Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques | |
| Axe 9 - Santé et protection des utilisateurs | |

2. La démarche régionale

2.1 Présentation

Suite à la demande des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a été **créé en 1997**. Il est présidé jusqu'à présent par le Préfet de Région et est **co-animé par la DRAAF - Service Régional de l'Alimentation et la DREAL - Service Eaux, Biodiversité et Ressources**. Il compte aujourd'hui plus de 140 membres (les acteurs du Groupe sont cités au dos du présent rapport) et arrive à sa quinzième année d'existence et d'actions de surveillance, de prévention et de lutte contre les pollutions des eaux naturelles par les produits phytosanitaires.

2.2 Fonctionnement

PHYT'EAUVERGNE s'appuie sur des groupes de travail qui permettent d'encadrer la programmation et la réalisation des actions. Les principaux groupes de travail sont les suivants :

2.2.1 Le Groupe Plénier

La lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires demeure une question d'actualité qui a d'ailleurs été soulignée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Néanmoins, les groupes régionaux mis en place en 1997 pour œuvrer sur cette problématique se heurtent à la question du financement des actions et la question prépondérante du statut de ces structures. En Auvergne, la maîtrise d'ouvrage des actions est confiée à la FREDON Auvergne puisque PHYT'EAUVERGNE n'a pas de statut juridique, étant donné que c'est un groupe de travail regroupant l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique.

2.2.2 Le Comité de Pilotage Technique et Scientifique

Le Comité de Pilotage Technique et Scientifique (CPTS) de PHYT'EAUVERGNE a été créé à la demande du Groupe Plénier lors de la réunion du 14 avril 2000. Il permet le suivi technique de l'ensemble des actions réalisées dans le cadre ePHYT'EAUVERGNE.

En 2012, le CPTS est composé des représentants de l'administration (DREAL, ARS, DRAAF-SRAL, DDT), de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, d'un représentant de chaque collectivité territoriale (Conseil Régional et Conseils Généraux), de représentants des firmes phytosanitaires (UIPP, UPJ), des représentants des professionnels agricoles (Chambres d'Agriculture, FREDON, association interprofessionnelle Auvergne Biologique), des autres utilisateurs de produits phytosanitaires (autoroutes, SNCF, Conseils Généraux), des représentants des coopératives et du négoce, ainsi que les experts issus de la recherche et de l'enseignement (VetAgro Sup, AgroParisTech, Université). Cette structure n'est cependant pas figée dans la mesure où d'autres participants peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour des réunions. L'animation est assurée par la DRAAF Auvergne et la DREAL Auvergne. En 2012, le CPTS s'est réuni 1 fois (06/02/2012).

2.2.3 Les sous-groupes de travail

Les sous-groupes thématiques ont été constitués pour coordonner et valider les études spécifiques. Ils regroupent les différents acteurs concernés par ces études. La durée de vie de ces sous-groupes peut être variable en fonction de la durée de l'étude ou pérenne comme le sous-groupe « pollution des eaux ». Au cours de l'année 2012, plusieurs sous-groupes thématiques se sont réunis.

Le sous-groupe "Pollution des eaux"

Ce sous-groupe est chargé du suivi de l'évolution du réseau de surveillance régional de la qualité des eaux, de la synthèse et de la validation des résultats d'analyse. L'animation est assurée aujourd'hui par la DREAL Auvergne. Il s'est réuni 3 fois en 2012 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 1)

Le Comité de labellisation de la charte d'entretien des espaces publics

Le Comité de labellisation de la charte d'entretien des espaces publics a été créé en 2010 d'abord comme comité de pilotage pour encadrer la mise en place d'une charte destinée à accompagner et valoriser les communes de la région s'engageant dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires. L'animation est assurée par la FREDON Auvergne. Il s'est réuni une fois en 2012 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 2).

Le Comité de Pilotage de mise en place de la charte des jardinerie

Le Comité de Pilotage de la charte des jardinerie a été créé en 2011 pour encadrer la mise en place d'une charte destinée à accompagner et valoriser les jardinerie de la région s'engageant dans une démarche de communication et de conseil pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs. L'animation est assurée par la FREDON Auvergne. Il s'est réuni une fois en 2012 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 2).

Le Comité de Pilotage de mise en place du panneau « Ensemble réduisons les pesticides »

Un Comité de Pilotage a été créé en 2011 pour encadrer la mise en place de l'opération expérimentale de diffusion d'un panneau disponible pour les particuliers d'un territoire pilote « Ensemble, réduisons les pesticides ». Il s'est réuni une fois en 2012 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 3).

3. Les actions de PHYT'EAUVERGNE depuis 1997

Depuis sa création, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a mis en place des actions pilotes ou expérimentales visant à produire des références utilisables et reproductibles à l'échelle locale. Ces actions peuvent être regroupées en 4 axes :

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides.

Grâce à son réseau de surveillance régional qui existe depuis 1997, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a permis de suivre la qualité des eaux de 98 stations de prélèvements en eaux superficielles et de 36 stations de prélèvements en eaux souterraines. Les résultats obtenus ont servi à mieux comprendre les différentes origines et les mécanismes de pollutions de l'eau par les pesticides. Ils ont aussi permis d'identifier les zones d'actions prioritaires. Ils sont à disposition de l'ensemble des partenaires afin de mettre en œuvre sur leurs territoires des actions visant à réduire les contaminations. Ils ont notamment permis à l'ARS (Agence Régionale de Santé : ex-DRASS de la région) de préciser ses recherches de pesticides dans le cadre du contrôle sanitaire sur les captages d'eau potable.

AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires

Le Groupe PHYT'EAUVERGNE a produit de nombreuses références en matière de réduction de la pollution de l'eau vis-à-vis de produits phytosanitaires. Ces références doivent servir de modèles aux organismes locaux. Il s'agit, par exemple, des collectes de Produits Phytosanitaires Non Utilisables sur des bassins versants pilotes, du Zonage Régional des risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires, de l'étude SIRIS, de l'expérimentation d'une aire collective de remplissage / lavage de pulvérisateurs sécurisée, du plan de désherbage communal de communes de référence,...

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser

Le Groupe PHYT'EAUVERGNE, depuis sa création sensibilise et communique auprès de l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires, en particulier sur les références acquises ; et cela grâce à différents vecteurs de communication : plaquettes et bulletins envoyés aux utilisateurs de produits phytosanitaires, journées d'information et de démonstrations, formations, site Internet,...

AXE 4 : Initier et coordonner la mise en œuvre des plans d'action sur des territoires locaux et apport d'expertise pour la construction et la mise en œuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

Afin de démultiplier les actions réalisées à titre pilote, le Groupe PHYT'EAUVERGNE informe et apporte son soutien auprès des organismes locaux pouvant, sur leur territoire, porter la démarche de réduction de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

L'ensemble des actions menées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE est détaillé dans les rapports annuels d'activités qui sont consultables sur le site Internet www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr (rubrique « Les publications »). Par ailleurs, tous les documents édités sont consultables ou téléchargeables dans la même rubrique.

4. Programmation 2012

Les actions menées en 2012 s'intègrent dans la démarche globale du Groupe PHYT'EAUVERGNE (cf. paragraphe précédent). Elles sont la poursuite d'actions initiées au cours des années précédentes ou visent à apporter de nouvelles références qui seront mises à disposition des acteurs locaux. A la fin de l'année 2011, la programmation envisagée pour 2012 dans le rapport d'activité du Groupe PHYT'EAUVERGNE, était la suivante :

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides :

- Réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides : gestion, suivi, prélèvements, analyses et interprétation des résultats ;
- Réalisation de la brochure de synthèse des résultats d'analyse des réseaux de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne sur la période 2004-2011
- Mise en forme des résultats d'analyse 2011 et mise en ligne sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE

AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires :

- Poursuite de la "charte d'entretien des espaces publics" : accompagnement technique de 20 communes sur l'année 2012 (diagnostic/conseils des pratiques, formation des agents communaux, adhésion à la charte, labellisation) et communication - valorisation de la charte et des solutions techniques employées par les communes engagées

- Première année de mise en place, à titre expérimentale dans 8 jardinerie pilotes, de la Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » : outil de sensibilisation et de conseil pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs
- Accompagnement technique des acteurs en charge de la conception d'espaces publics avec un entretien permettant une réduction d'utilisation de produits phytosanitaires : création d'un groupe de travail composé d'experts de la profession, identification des problèmes prioritaires et des solutions envisageables, création d'une synthèse des travaux, diffusion des résultats à l'attention des acteurs régionaux concernés

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser :

- Poursuite de la diffusion et évaluation d'un visuel de communication à destination du grand public sur le bassin versant de l'Auzon « Ensemble, réduisons les pesticides ! »
- Animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE dans la gestion des réunions, des comptes-rendus et des courriers + gestion et mises à jour du site Internet + rédaction, mise en forme et édition du rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE 2011 ;

AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

- Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région.

L'ensemble des opérations programmées ci-dessus a été réalisé au cours de l'exercice 2012. A noter que l'action concernant la conception d'espaces publics s'est terminée début 2013 par une réunion de présentation et de partage des travaux réalisés à l'attention des acteurs régionaux.

Le détail des activités du Groupe pour l'année 2012 est présenté dans le présent rapport sous forme de fiches de synthèse par opération. Toutes les actions réalisées en 2012 l'ont été sous maîtrise d'ouvrage de la **FREDON Auvergne**.

AXE 1 :
Connaître et suivre la situation régionale
de la contamination des eaux
par les pesticides

Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires

Historique Le Groupe PHYT'EAUVERGNE a mis en place, dès 1997, un réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires afin d'établir un état des lieux régional (cf. brochure « Eau et Produits Phytosanitaires – Qualité des eaux en Auvergne » juin 2012). De 1997 à 2012, 139 stations différentes ont été suivies au moins une fois ; ce qui représente 6 061 prélèvements et 863 172 analyses réalisées. Le suivi concerne les eaux superficielles et les eaux souterraines. Chaque année, le réseau PHYT'EAUVERGNE a été reconsidéré (cf. historique dans la brochure « Substances Actives phytosanitaires dans les eaux de la région Auvergne décembre 1997 – juin 2005 – PHYT'EAUVERGNE - FREDON Auvergne – décembre 2005 » pages 5 et 6 et brochure « Pesticides dans l'eau en Auvergne – décembre 1997-juin 2006 » - PHYT'EAUVERGNE - FREDON Auvergne – décembre 2006).

Enjeux

- **Connaître, sur l'ensemble de la région, l'état de contamination des eaux par les produits phytosanitaires** en fonction des périodes et des territoires ;
- **Définir les zones et les actions prioritaires** à mener pour réduire la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires ;
- **Observer l'impact des actions menées** sur la réduction des pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires sur les différents territoires de la région.

Objectifs de l'action

- **Mesurer la qualité des eaux** vis-à-vis des produits phytosanitaires à différentes périodes et sur l'ensemble des territoires de la région ;
- **Mesurer l'évolution au cours du temps** de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires ;
- **Apporter des éléments techniques** permettant de **mieux comprendre les mécanismes de pollution** des eaux sur les différents territoires et de **proposer des actions adaptées** pour réduire les pollutions.

Moyens mis en œuvre Cf. carte en annexe 1

- Cohérence des différents réseaux de surveillance de la qualité des eaux en Auvergne :

Le réseau régional de surveillance PHYT'EAUVERGNE se place en complémentarité des réseaux existants (Réseaux de Contrôle de Surveillance et de Contrôle Opérationnel des Agences de l'Eau mis en place dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, Contrôles sanitaires du Ministère de la Santé,...). Il permet une réactivité plus grande pour la mise en place d'actions. Il permet aussi de suivre la qualité des eaux de certaines ressources n'ayant pas été retenues dans le cadre d'autres types de réseaux de suivi. Il constitue un outil servant en particulier à préciser les recherches qui doivent être effectuées dans le cadre des autres réseaux de suivi et permet également de pouvoir disposer de résultats homogènes (même liste de molécules recherchées, même fréquence, même laboratoire...). A partir de 2008, le réseau PHYT'EAUVERGNE, a pu intégrer le Réseau de Contrôle Opérationnel Eaux Superficielles de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ceci a permis de démarrer plus tôt ce suivi prévu dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Par ailleurs, l'ensemble des résultats obtenus par les autres réseaux existants en Auvergne ont été collectés, afin de les intégrer aux bilans réalisés dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE (brochure de synthèse régionale de résultats d'analyse, site Internet,...).

- Stations de prélèvement en eaux souterraines (ESO) :

Le réseau PHYT'EAUVERGNE 2012 a comporté **6 stations de prélèvement en Eaux Souterraines** :

- 3 stations de prélèvement dans la nappe alluviale de l'Allier (dans un puits sur la commune de Marcenat (03), dans un piézomètre sur la commune de Toulon sur Allier (03) et dans un piézomètre sur la commune de Beauregard l'Evêque (63))
- 1 station de prélèvement sur la nappe alluviale de la Loire (dans un piézomètre sur la commune de Gannay sur Loire (03))
- 1 station de prélèvement sur la nappe alluviale de la Loire (dans un piézomètre sur la commune de Dompierre sur Besbre (03))
- 1 station de prélèvement sur une source issue de formations volcaniques récentes (bassin hydrogéologique de Volvic dans la Chaîne des Puys) sur la commune de Malauzat (63)

A partir de 2008, le choix a été fait de privilégier les prélèvements sur des piézomètres plutôt que sur des puits ou des forages, afin de réduire l'impact potentiel des pompages sur les résultats d'analyse en nappe alluviale.

Récapitulatif des stations de prélèvement ESO intégrées au réseau PHYT'EAUVERGNE en 2012 :

| Département | Nombres de stations de prélèvement en Eaux Souterraines |
|-------------|---------------------------------------------------------|
| ALLIER | 4 |
| PUY-DE-DOME | 2 |

A noter que les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne, dans le cadre de leurs Réseaux de Contrôle de Surveillance et Opérationnels DCE (RCS et RCO), possèdent des stations de prélèvement supplémentaires en eaux souterraines dont les résultats sont exploités dans la synthèse régionale de PHYT'EAUVERGNE.

- Stations de prélèvement en eaux superficielles (ESU) :

Le réseau PHYT'EAUVERGNE 2012 a comporté **52 stations de prélèvement en Eaux Superficielles**. Les tableaux suivants présentent les bassins versants concernés et les communes des lieux de prélèvement.

Département de l'Allier

| | |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------|
| RCO | Besbre à Dompierre-sur-Besbre (03) |
| | Allier à St-Germain-des-Fossés (03) |
| | Mourgon à St-Germain-des-Fossés - Gare (03) |
| | Valençon en amont de Varennes-sur-Allier (03) |
| | Andelot à Loriges (03) |
| | Sioule à Jenzat (03) |
| | Bouble à Chareil-Cintrat (03) |
| | Sioule à Contigny (03) |
| | Queune à Souvigny (03) |
| | Allier à Villeneuve-sur-Allier (03) |
| | Bieudre à Pouzy-Mesangy (03) |
| | Préau à Désertines (03) |
| | Cher à Vallon-en-Sully (03) |
| | Œil à Hyds (03) |
| | Œil à Cosne-d'Allier (03) |
| | Luzeray à Bessay-sur-Allier (03) |
| | Acolin à La Chapelle-aux-Chasses (03) |
| | Engivière à St-Martin-des-Lais (03) |
| | Cher à St-Victor (03) |
| Sonnante à Toulon-sur-Allier (03) | |
| Sichon à Vichy (03) | |

Département du Cantal

| |
|----------------------------------|
| Authre à Lacapelle-Viescamp (15) |
| Auze à Brageac (15) |
| Sumène à Bassignac (15) |
| Célé à Bagnac (46) |
| Rance à Maurs (15) |
| Ressègue à Mourjou (15) |
| Ander à St-George (15) |
| Cère à Sansac-de-Marmiesse (15) |

Département du Puy-de-Dôme

| | |
|----------------------------|-----------------------------------------------|
| RCO | Allier à Orbeil (63) |
| | Charlet à Authizat (63) |
| | Veyre aux Martres-de-Veyre (63) |
| | Auzon à Cournon-d'Auvergne - aval STEP (63) |
| | Jauron à Beauregard-l'Evêque (63) |
| | Artière aux Martres-d'Artière (63) |
| | Litroux à Culhat (63) |
| | Morge à St-Ignat (63) |
| | Bedat à St-Laure (63) |
| | Allier à Limons (63) |
| | Buron St-Priest-Bramefant (63) |
| | Germinel à St-Sylvestre-Pragoulin (63) |
| | Eau-Mère à Parentignat (63) |
| | Couze-Chambon à Coudes (63) |
| Couze-Pavin à Issoire (63) | |

Département de la Haute-Loire

| | |
|-----|-------------------------------|
| RCO | Dolaison au Puy-en-Velay (43) |
| | Chazelle à Azerat (43) |
| | Vendage à Azerat (43) |
| | Courbeyre à Beaulieu (43) |
| | Borne à Chadrac (43) |
| | Senouire à Fontannes (43) |
| | Ternivol à Lamothe (43) |
| | Allier à Brioude (43) |

RCO : Stations intégrées au Réseau de Contrôle Opérationnel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Les 7 stations écrites en italique sont nouvelles à partir de 2010 faisant nouvellement partie du RCO (en particulier 4 très petits cours d'eau (Charlet, Chazelle, Germinel et Préau))

Récapitulatif des stations de prélèvement ESU intégrées au réseau PHYT'EAUVERGNE en 2012 :

| Département | Nombres de stations de prélèvement en Eaux Superficielles |
|-------------|-----------------------------------------------------------|
| ALLIER | 21 |
| HAUTE-LOIRE | 8 |
| PUY-DE-DOME | 15 |
| CANTAL | 8 |

A noter que les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne, dans le cadre de leur Réseau de Contrôle de Surveillance DCE (RCS), possèdent des stations de prélèvement supplémentaires en eaux superficielles dont les résultats sont exploités dans la synthèse régionale de PHYT'EAUVERGNE.

- Périodes de prélèvements :

Eaux superficielles :

Afin d'étudier des périodes qui n'avaient fait l'objet que de suivis ponctuels, il a été décidé, à partir de 2008, de réaliser les prélèvements en mai. Par ailleurs, la période de décembre, présentant globalement peu de détections, a été abandonnée à partir de 2008. Les périodes de prélèvements ont donc été : **avril, mai, juin, septembre et octobre**. A partir de 2010, le **RCO** nécessitant 7 prélèvements par an, les stations intégrées au RCO ont fait l'objet de 2 périodes de prélèvements supplémentaires en **mars** et en **août**.

Eaux souterraines :

Les périodes de prélèvements pour les eaux souterraines sont restées les mêmes que les années précédentes, reflétant les différentes situations des niveaux d'eaux souterraines, soit : **avril, juin, octobre et décembre**.

- Organisation des prélèvements :

| Département | Opérateurs |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ALLIER | ESU : agents du Conseil Général de l'Allier (BDQE) ESO : DREAL Auvergne |
| HAUTE-LOIRE | ESU : agents du Conseil Général de la Haute-Loire |
| CANTAL | ESU : agents du Conseil Général du Cantal et agents de la FDGDON du Cantal (en prestation pour la FREDON) |
| PUY-DE-DOME | ESU et ESO : agents de la FREDON Auvergne + DREAL pour un point ESO |

- Molécules recherchées :

A partir de 2008, la liste des molécules recherchées a été calée sur la liste imposée pour le Contrôle Opérationnel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne puisqu'une partie importante des stations de prélèvement PHYT'EAUVERGNE sont intégrées au RCO. Cette liste contient l'ensemble des molécules les plus susceptibles d'être détectées dans les eaux de la région (d'après l'étude SIRIS 2005). En 2010, afin de compléter les éléments de SIRIS 2005, des molécules supplémentaires ont été intégrées à la liste des molécules à rechercher (en particulier des herbicides supplémentaires utilisés sur céréales à paille ou maïs et préconisés par les instituts techniques et les chambres d'agriculture). La demande de recherches concerne une liste de 177 molécules différentes.

Après appel à concurrence de 5 laboratoires d'analyse spécialisés dans la recherche de matières actives phytosanitaires (accrédités COFRAC pour la majorité des molécules à rechercher), le laboratoire IPL de Moulins a été retenu pour réaliser les analyses au cours de l'année 2012. Il a recherché en routine 200 molécules supplémentaires qui n'étaient pas demandées dans le cahier des charges (soit un total de 377 molécules recherchées dans chaque prélèvement).

Résultats obtenus

Tous les secteurs de l'Auvergne demeurent concernés par la pollution de l'eau par les pesticides.

Eaux superficielles

Aucun bassin versant suivi au cours de l'année 2012 (5 ou 7 prélèvements effectués) n'a été exempt de contamination par les pesticides. Sur les 52 bassins versants suivis en 2012, environ 10% ont présenté, à chaque prélèvement, au moins une quantification à une concentration supérieure à 0,1 µg/L. Ce sont les bassins versants situés en zones d'élevage avec une faible densité d'urbanisation qui présentent le moins de contaminations, toujours à de faibles concentrations. A l'inverse, les bassins versants en grande partie occupés par des cultures et/ou des secteurs urbanisés présentent le plus de contaminations avec, dans la très grande majorité des cas, des concentrations dépassant 0,1 µg/L. Le nombre de quantifications en 2012 est du même ordre que celui de 2011. Cependant, les bassins versants ont globalement présenté en 2012 des quantifications moins élevées qu'en 2011. Les débits exceptionnellement bas tout au long de l'année 2011 n'ont permis qu'une faible dilution des pollutions alors qu'en 2012, certaines périodes ont présenté des débits favorables à la dilution. En 2012, comme pour les années précédentes, plus de 80 % des quantifications de pesticides dans les rivières d'Auvergne, sont des herbicides (ou métabolites d'herbicides).

Eaux souterraines

En 2012, les eaux souterraines ont présenté globalement beaucoup moins de quantification de pesticides que pour les eaux superficielles. Les concentrations sont aussi le plus souvent inférieures à celles relevées en eaux superficielles (toutes inférieures à 2 µg/L en 2012). D'une manière générale, les eaux souterraines sont, en effet, moins sensibles aux transferts de pesticides du fait de leur profondeur (temps d'infiltration important favorable à une dégradation des matières actives phytosanitaires dans le sol). Même les nappes alluviales, qui sont pourtant très influencées par les eaux de la rivière et à renouvellement annuel sont pour l'instant peu impactées.

Usages des molécules quantifiées

Sur l'ensemble des prélèvements effectués en 2012 (globalement comme les années précédentes) :

- plus de 90% des pesticides quantifiés sont des herbicides,
- une quantification sur deux concerne un pesticide à usage agricole,
- une quantification sur deux concerne un pesticide à usages multiples (entretien des voies de communication et des espaces urbanisés, traitements par les particuliers ou usage agricole).

Perspectives

Le réseau PHYT'EAUVERGNE doit se poursuivre dans le temps afin d'observer l'évolution des contaminations des eaux par les produits phytosanitaires, et cela en complémentarité avec les autres réseaux existants. Il permet de disposer d'un suivi dans la durée de la qualité des eaux de la région et d'identifier les actions prioritaires à mettre en place pour réduire les pollutions éventuelles. Il permet aussi d'observer les améliorations de qualité d'eau en fonction des évolutions de pratiques phytosanitaires et des actions réalisées sur chaque territoire.

Mise en forme et diffusion des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires

Historique Depuis 2001, chaque année, une brochure de synthèse des analyses du réseau PHYT'EAUVERGNE (ainsi que les autres réseaux disposant d'analyses pesticides sur les eaux) est éditée afin de diffuser ces informations sur la qualité des eaux de la région auprès des membres du groupe PHYT'EAUVERGNE. Par ailleurs, un module de consultation a été créé en 2009 afin d'accéder à l'intégralité des analyses sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE. Ces outils de diffusion des données doivent être mis à jour chaque année.

Enjeux

- Informer l'ensemble des acteurs régionaux concernés par la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires sur l'état et l'évolution de la qualité des eaux de la région Auvergne ;
- Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public sur la qualité des eaux de la région Auvergne vis-à-vis des produits phytosanitaires ;
- Répondre à une demande de mise à disposition auprès des acteurs locaux de l'ensemble des résultats d'analyse du réseau PHYT'EAUVERGNE.

Objectifs de l'action

- Diffuser auprès des acteurs régionaux et du grand public l'ensemble des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires de la région Auvergne ;
- Mettre à disposition les données régulièrement mises à jour grâce à des outils synthétiques et ergonomiques ;
- Proposer différents niveaux de lecture de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires : échelles régionale et départementale ainsi que pour chaque bassin versant et pour chaque station de prélèvement.

Moyens mis en œuvre et résultats obtenus en 2013

Réalisation et diffusion de la brochure « Qualité des eaux en Auvergne 2004-2011 »

La brochure « Qualité des eaux en Auvergne 2004-2011 » s'est appuyée sur la forme de la brochure de l'année précédente. En effet, selon les résultats de l'enquête réalisée auprès des membres du groupe plénier de PHYT'EAUVERGNE, cette nouvelle forme avait été appréciée. Comme pour les années précédentes, la FREDON Auvergne compile les résultats d'analyse et les met en forme pour rédiger cette brochure. Cette dernière est ensuite soumise à discussion et validation par le sous-groupe « Pollution des eaux » qui s'est réuni le 6 février, le 24 avril et le 25 mai 2012. De nombreuses mises à jour et modifications ont été apportées à la brochure avec notamment :



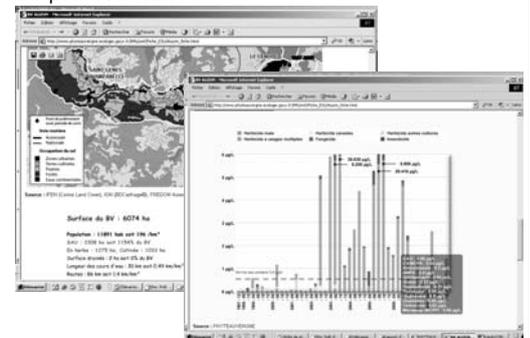
- des graphiques par bassin versant permettant d'affiner la vision régionale sur l'année 2011 et sur le suivi 2004-2011 ;
- des éléments sur l'évolution des pics de concentration depuis le début du suivi ;
- une répartition des quantifications en fonction des différents types d'usage de matières actives ;
- un bilan détaillé des 15 molécules les plus souvent détectées sur la période 2004-2011 ;
- une synthèse des résultats disponibles sur les eaux souterraines ;
- un bilan régional complet sur la qualité des ressources en eaux destinées à la production d'eau potable.

Cette brochure a été éditée et envoyée en juin 2012 par courrier à l'ensemble des 160 membres du groupe plénier de PHYT'EAUVERGNE (Cf. liste au dos du présent rapport). Elle est aussi consultable sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Qualité de l'eau » et à la rubrique « Les publications ».

Module de consultation des résultats d'analyse sur le site Internet

Le module complet de présentation des résultats d'analyse est en ligne depuis fin juin 2009 sur site Internet de PHYT'EAUVERGNE - rubrique « Qualité de l'eau ». Il permet d'avoir accès à l'ensemble des résultats d'analyses de pesticides des différents réseaux (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Adour Garonne) sous forme de cartes dynamiques et de fiches synthétiques pour chaque station de prélèvement. La mise à jour des données est réalisée de la façon suivante :

- Mise en forme des données pour la création de l'ensemble des cartes dynamiques régionales :
- Mise en forme et rédaction des fiches de synthèse pour chaque station de prélèvement
 - Une carte de situation de la station et présentant l'occupation du sol du bassin versant concerné
 - Une description du bassin versant concerné (densité du réseau hydrographique, densité du réseau routier, répartition des cultures,...)
 - Le classement DCE de la masse d'eau concernée et les éventuelles démarches territoriales pour le paramètre « pesticide » sur le secteur
 - L'ensemble des résultats d'analyse pesticide sous la forme de graphique dynamique présentant au cours du temps les concentrations de chaque molécule détectée
 - Des commentaires sur les résultats d'analyse
 - Des liens pour aller plus loin



Perspectives

La brochure de synthèse des résultats d'analyse et le module de présentation des résultats d'analyses devront être mis à jour chaque année en intégrant les données de l'année précédente (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Adour Garonne, Contrôle Sanitaire). Les éventuelles remarques supplémentaires qui pourraient être émises par les lecteurs de la brochure et les utilisateurs du site Internet seront prises en compte afin d'améliorer au mieux la diffusion des résultats d'analyse de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires.

AXE 2 :

**Accompagnement des acteurs dans
l'amélioration et la réduction d'utilisation de
produits phytosanitaires**

Charte d'engagement des communes de la région sur l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires : Charte d'entretien des espaces publics

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information des communes de la région Auvergne ont été réalisées dans le cadre du groupe PHYT'EAUVERGNE pour réduire les pollutions liées à leur utilisation de produits phytosanitaires. Afin d'apporter un soutien technique auprès des communes souhaitant poursuivre leur effort de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires et de valoriser leur démarche et leurs expériences techniques, le Comité de Pilotage Technique et Scientifique de PHYT'EAUVERGNE a décidé de mettre en place une charte d'engagement des communes de la région Auvergne. Après un bilan des chartes déjà existantes, il a été décidé d'adopter la charte de Basse Normandie. Les adaptations et les modalités de mise en œuvre de cette charte pour la région Auvergne ont été validées fin 2010. La Charte a été mise en place pour la première année en 2011 sur 20 communes de la région.



Enjeux

- **Amélioration des pratiques d'entretien des espaces urbanisés ;**
- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones urbanisées ;
- **Réduction de la pollution des eaux** par les produits phytosanitaires utilisés en zones urbanisées.

Objectifs de l'action 2012

L'objectif de l'action 2012 était de **mettre en œuvre la charte d'entretien des espaces publics auprès de 20 communes supplémentaires** de la région. Cette charte est un outil qui permet de :

- Inviter les collectivités de la région à s'engager dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Soutenir techniquement les collectivités engagées
- Valoriser les initiatives des collectivités en matière de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Diffuser les techniques mises en place par les collectivités engagées pour réduire l'usage de produits phytosanitaires

Moyens mis en œuvre en 2012

La mise en place de la charte d'entretien des espaces publics dans les communes a nécessité les étapes suivantes (plaquette de présentation de la charte en annexe 2) :

- **Prise de contact avec les communes**, notamment celles qui étaient présentes lors des premières et deuxièmes rencontres régionales « moins de désherbants sur votre communes » réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE en 2006 et 2010 et celles qui avaient présenté un intérêt pour la démarche de mise en place de la charte en 2011.
- **Présentation détaillée de la charte** à chacune des communes intéressées, si possible en présence du Maire, de tous les élus concernés et du responsable des services techniques. Mise à disposition des communes d'un modèle de délibération pour matérialiser leur engagement, lors du conseil municipal.
- **Audit des pratiques** de chacune des communes signataires
- **Formation des agents municipaux** sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires dans leur commune (réglementation, choix des produits, réglage du matériel, calcul de la dose, techniques alternatives...) et **discussion des propositions techniques faites par la FREDON** avec les agents
- **Présentation orale du compte-rendu**, si possible en présence du Maire, de tous les élus concernés et du responsable des services techniques : Phase de **validation des propositions techniques faites par la FREDON**
- **Rédaction d'un compte-rendu** de l'audit, fourni à la commune
- Création, rédaction et diffusion auprès des communes signataires d'**outils de communication auprès des particuliers** (articles, panneaux,...)
- Réalisation des **contre-visites de 20 communes** étant en mesure de prétendre à la labellisation en juin 2012 afin de vérifier le respect de leurs engagements, rédaction des dossiers de labellisation
- Organisation de la **réunion du comité de labellisation** le 6 juin 2012 et présentation des dossiers de labellisation
- Organisation et réalisation fin juin 2012 de **4 remises officielles des labels** (une par département)
- **Communication sur la charte au cours de différents événements** (manifestations locales, conférences de presse, labellisation officielle,...), et sur le site Internet du groupe PHYT'EAUVERGNE.

Résultats obtenus

A la fin de l'année 2012, 46 communes étaient engagées dans la charte d'entretien des espaces publics en Auvergne (liste en annexe 3), dont 19 ont été labellisées en juin 2012 :

- 7 communes au niveau 1 « simplifié » (communes qui faisaient partie du réseau de communes de référence PHYT'EAUVERGNE et qui n'avaient pas besoin d'accompagnement technique pour atteindre le niveau 1)
- 11 communes au niveau 1 – « Traiter mieux » (amélioration des pratiques phytosanitaires)
- 6 communes au niveau 2 – « Traiter moins » (ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les zones à risque fort pour l'eau)
- 1 commune au niveau 3 – « Ne plus traiter chimiquement »

L'objectif fixé d'accompagner 20 communes par an est respecté.

Toutes les communes labellisées, quelque soit le niveau de labellisation ont fait un effort important de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires. Elles ont toutes rempli leur engagement de communiquer auprès de leurs administrés afin de leur faire accepter plus de végétation spontanée et les inviter à réduire, eux aussi, leur utilisation des produits phytosanitaires.

Un effort de communication et de valorisation de la charte auprès du grand public a été réalisé au cours de l'année 2012, notamment suite aux 4 cérémonies de labellisation qui ont eu lieu en juin. De nombreux articles de presse ont été édités dans les journaux locaux. Des agents de la FREDON ont participé à des émissions de radios locales. Un reportage a été diffusé au journal de France3 Auvergne le 20 juin. Les principaux articles et émissions de radio et télé sont disponibles sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la page dédiée à la Charte d'entretien des espaces publics.

Perspectives

La charte d'entretien des espaces publics est un outil qui doit être valorisé sur la durée. Il est prévu d'accompagner à nouveau une vingtaine de communes en 2013 à l'échelle régionale. Des porteurs de contrats territoriaux intégrant le volet « pesticides » se sont montrés intéressés pour démultiplier la Charte à l'attention des communes de leur territoire (Bassins versants de l'Auzon, de la Veyre, du Lembronnet, de l'Artière et du Bédât notamment). Les engagements éventuels de ces communes supplémentaires sur ces territoires viendront amplifier la dynamique de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires des communes de la région.

Charte des jardineries « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information ont été réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE pour réduire les pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires en zone non agricole.

La FREDON Auvergne a adapté en 2011 la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » qui a été développée en région Champagne Ardenne. Cette charte s'adresse aux jardineries distributrices de produits phytosanitaires auprès des particuliers. Les jardineries signataires de cette charte s'engagent notamment à proposer à leurs clients des alternatives aux traitements chimiques et à communiquer sur les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette charte a démarré en Auvergne dans 8 jardineries pilotes au printemps 2012.

Enjeux

- **Sensibilisation des jardiniers amateurs** sur les risques liés aux produits phytosanitaires pour la santé et l'environnement ;
- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones non agricoles ;
- **Réduction de la pollution des eaux** par les produits phytosanitaires utilisés en zones non agricoles.

Objectifs de l'action 2012

L'objectif de l'action 2012 était de **mettre en place cette charte d'engagement** des jardineries sur la région Auvergne au niveau de quelques jardineries pilotes, afin de tester l'outil avant de le proposer plus largement :

- Inviter une petite dizaine de jardineries de la région à s'engager dans une démarche de réduction de produits phytosanitaires : mise en vente de techniques alternatives, et orientation du conseil pour sensibiliser le particulier à cette problématique
- Soutenir techniquement les jardineries engagées (formation, mise à disposition de fiches conseil...)
- Valoriser les jardineries engagées (communication dans la presse locale...)

Moyens mis en œuvre en 2012

Afin de mettre en place la charte des jardineries en Auvergne, les étapes suivantes ont été respectées :

- Rencontre des directeurs des 8 jardineries volontaires pour être pilotes de l'opération (annexe 4), visite des magasins et **signature de la charte**
- **Organisation d'une journée de formation** pour les vendeurs des jardineries signataires, sur les enjeux liés à l'utilisation des pesticides et sur les techniques alternatives (formation réalisée le 28 février 2012, programme en annexe 5)
- **Finalisation et édition des outils de communication** (annexe 6), distribution aux magasins signataires
- **Communication sur la charte des jardineries** par le biais des partenaires du projet, et auprès de la presse locale (liste des communications liées à la charte en annexe 7)
- Diffusion d'un questionnaire d'**enquêtes mystères** aux partenaires du projet afin qu'ils puissent participer aux enquêtes entre juin et septembre 2012
- Rencontre des directeurs des magasins signataires pour un **bilan intermédiaire**
- **Organisation d'une réunion bilan de l'année 2012** avec les jardineries pilotes et le comité de pilotage du projet, suivie d'une réunion du comité de pilotage du projet (Compte rendu de la réunion bilan en annexe 8)
- **Démarchage de nouvelles jardineries** pour la saison 2013, avec notamment l'organisation d'une **réunion de présentation** de la charte aux nouvelles jardineries intéressées

Résultats obtenus

La charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » a montré des **résultats encourageants au niveau de la plupart des magasins pilotes**. Les différentes enquêtes d'évaluation (évaluation de la formation, rendez-vous intermédiaire courant de l'été) ont montré des résultats positifs du point de vue des magasins. La formation a été jugée utile et les outils d'information à destination de la clientèle sont appréciés. Des idées pour améliorer l'accompagnement technique ont été proposées et pourront être testées en 2013.

Les responsables des points de vente sont très volontaires dans la démarche. 7 magasins sur 8 souhaitent poursuivre leur implication, et comptent sur cette opération pour accroître leurs connaissances en termes de méthodes alternatives à proposer à leur clientèle.



Perspectives

Pour la **saison 2013**, la charte sera étendue à un total de **34 jardineries en Auvergne, dont 27 nouveaux points de vente** (annexe 9). Ce déploiement de l'opération permettra de diffuser le message de la charte au niveau d'un plus large public. Une communication dans les médias accompagnera le démarrage de la saison de jardinage.

Sensibilisation et accompagnement technique des acteurs de la conception d'espaces publics sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires

Historique

Depuis 2002, de nombreuses actions sont réalisées auprès des communes de la région afin de réduire les risques de pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics. Il apparaît qu'une part importante des aménagements à entretenir par les communes a été conçue par des urbanistes, architectes ou paysagistes aménageurs. Or ces aménagements entraînent bien souvent un entretien qui nécessite un désherbage régulier. Aussi, la DRAAF Auvergne a initié en 2011 une démarche de sensibilisation des architectes urbanistes de la région Auvergne sur ce thème. Les CAUE souhaitent aussi intégrer dans leurs conseils aux collectivités des éléments permettant de réduire l'entretien des nouveaux aménagements. C'est pourquoi la FREDON Auvergne a proposé de réaliser un travail de synthèse des informations concernant le lien entre la conception et l'entretien des espaces publics afin de sensibiliser les acteurs de la conception sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires (en particulier les désherbants).

Enjeux

- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones urbanisées ;
- **Réduction des risques de pollution des eaux** par les produits phytosanitaires utilisés en zones urbanisées.

Objectifs de l'action 2012

- Réaliser un document de **synthèse des informations concernant le lien entre la conception et l'entretien des espaces publics** ;
- **Sensibiliser et soutenir techniquement les acteurs en charge de la conception d'espaces publics** de la région sur les aménagements nécessitant moins de produits phytosanitaires dans leur entretien.

Moyens mis en œuvre en 2012

Afin d'atteindre les objectifs 2012, la FREDON Auvergne a suivi les étapes suivantes :

- constituer un **comité de pilotage d'experts** pour la réflexion sur les aménagements les plus adaptés aux espaces publics de la région Auvergne permettant de limiter leur entretien (en particulier en termes de désherbage) (liste des membres du comité de pilotage en annexe 10). Le comité de pilotage a été réuni le 19 septembre et le 14 novembre 2012.
- définir, avec l'aide du comité de pilotage, **les meilleurs types d'aménagements** susceptibles de permettre de réduire l'usage de produits phytosanitaires
- réaliser et éditer **un document de synthèse** concernant les aménagements les plus adaptés, en Auvergne, à un entretien limité (en particulier en termes de désherbage). Ce document a fait l'objet d'une construction partagée et d'une validation par les membres du comité de pilotage.
- organiser et réaliser **une réunion régionale** à l'attention de tous les acteurs de la conception d'espaces publics de la région Auvergne pour présenter et diffuser la synthèse sur les aménagements les plus adaptés à un entretien limité. Un carton d'invitation a été envoyé à près de 400 acteurs régionaux concernés et des relances par mails ont été réalisées (architectes urbanistes, école d'architecture, paysagistes concepteurs, géomètres, bailleurs sociaux, services urbanisme des collectivités de plus de 20 000 habitants, CAUEs).
- **Diffusion** d'un message électronique auprès de tous les acteurs de la conception d'espaces publics de la région qui n'ont pas pu participer à la réunion afin de les inviter à consulter la brochure de synthèse en ligne sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE.



Résultats obtenus

La **brochure de synthèse « Concevoir de nouveaux aménagements – vers un entretien sans désherbant »** a été réalisée au cours de l'automne 2012 en collaboration avec le comité de pilotage d'experts en éditée début 2013. Elle intègre les éléments que le comité de pilotage a considéré comme prioritaires :

- Contexte concernant la nécessité de mieux respecter l'environnement et l'utilisateur de produits phytosanitaires ;
- Les étapes importantes pour la conception d'aménagements favorables à moins d'entretien en désherbage
- Le rappel des récentes obligations réglementaires concernant l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics
- Les nouveaux outils de désherbage alternatif utilisés par les communes
- Les différents types d'aménagements difficiles à entretenir sans désherbants chimiques
- Des solutions d'aménagement permettant de se passer de désherbant pour leur entretien

Elle est disponible en ligne sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Conseil – Communes ». La **réunion de sensibilisation et d'information des acteurs de la conception** d'espaces publics de la région Auvergne « Moins de désherbants dans les espaces publics – de la conception à l'entretien » a eu lieu le 21 février 2013. Elle a réuni une quarantaine d'acteurs (le programme et la liste des participants sont en annexe 11). Les éléments de cette réunion ont aussi été présentés lors de la rencontre autour des paysages transformés organisée à Vichy par le CAUE et la ville de Vichy le 28 mars 2013.



Perspectives

La sensibilisation et l'information doivent se poursuivre dans les années à venir. La brochure de synthèse « Concevoir de nouveaux aménagements – vers un entretien sans désherbant » a été éditée en nombre suffisant pour être diffusée au cours des prochaines rencontres avec les acteurs de la conception d'espaces publics de la région (urbanistes, paysagistes, élus et agents des collectivités,...).

AXE 3 :
Communiquer, sensibiliser

Diffusion d'un visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public

Historique Dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE, la FREDON Auvergne met en place des actions ayant pour objectif la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles. Elle est un acteur de référence sur ce thème pour les collectivités de la région. Elle apporte, entre autres, aux collectivités un soutien en termes de communication auprès de leurs administrés, afin de mieux faire accepter la végétation spontanée mais aussi pour inviter à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces privés.

Dans le cadre d'une sensibilisation accrue sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles, la FREDON Auvergne a créé un panneau « Ensemble, réduisons les pesticides » et l'a diffusé, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) auprès des particuliers du bassin versant de l'Auzon. Le particulier qui affiche ce panneau à son portail encourage ses élus à envisager des alternatives au désherbage chimique dans sa commune. Pour cela, il s'engage à accepter davantage la végétation spontanée dans sa commune, et participe en s'engageant lui aussi à apprendre à se passer de pesticides dans son espace privé.

Ce visuel pourra être proposé à toutes les collectivités de la région impliquées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires.

Enjeux

- **Sensibiliser le grand public** sur les enjeux des produits phytosanitaires sur l'environnement
- **Communiquer sur les bonnes pratiques phytosanitaires** du particulier
- **Mobiliser la population pour encourager** les bonnes pratiques phytosanitaires sa commune

Objectifs de l'action en 2012 Les objectifs de l'action en 2012 étaient de :

- Finaliser la distribution des autocollants et des panneaux au niveau du bassin versant pilote de l'Auzon, lors de réunions publiques
- Evaluer l'action pilote afin d'améliorer l'outil pour un déploiement à l'échelle régionale

Moyens mis en œuvre en 2012

- **Co-animation des 3 réunions publiques** qui n'avaient pas pu être réalisées fin 2011, comme prévu initialement
- Réalisation d'un **bilan détaillé** de l'opération sur ce bassin versant pilote : envoi d'un questionnaire aux habitants des quartiers pilotes, repérage des panneaux et autocollants affichés dans les quartiers pilotes, réunion bilan avec les élus, le SMVVA et les financeurs du projet (Compte rendu de la réunion en annexe 12)
- Proposition d'un **visuel** de panneau « définitif » et amélioration des modalités de diffusion
- Elaboration d'une **convention** à signer entre les collectivités intéressées et la FREDON Auvergne pour la diffusion du message (annexe 13)
- **Proposition de l'outil** aux collectivités et gestionnaires de territoires engagés dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires (communes ou communautés de communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics, concernés par un contrat territorial sur la problématique phytosanitaire, engagées dans le cadre d'un agenda 21...)



Résultats obtenus

Plus d'une centaine de personnes (habitants et élus des communes) ont assisté à l'une des réunions publiques organisées pour diffuser le visuel. Au cours de ces réunions, **129 outils de communication** (panneaux ou autocollants) ont été distribués. Les visuels restants ont été confiés aux communes, afin d'en poursuivre la distribution.

Une visite sur site a permis de recenser une quinzaine de panneaux et une dizaine d'autocollants affichés par les habitants. Les retours de questionnaires, bien que peu nombreux, sont néanmoins encourageants : l'opération a permis de sensibiliser les habitants sur les techniques d'entretien de leur commune. De plus, le support de communication (panneau et autocollant) a fait l'objet de conversations dans le cadre familial et dans le voisinage, respectant ainsi l'objectif de sensibilisation des habitants par les habitants. Il a été néanmoins nécessaire de redéfinir des moyens de diffusion des panneaux et autocollants, afin d'avoir un meilleur impact auprès de la population (la diffusion lors de réunion publique ou la mise à disposition des outils en mairie sont insuffisantes).

La réunion bilan sur le territoire pilote a mis en évidence une **appropriation du message par les élus**, et une grande motivation pour diffuser le message.

Perspectives

Les perspectives pour 2013 sont les suivantes :

- Développement de la diffusion du message auprès de collectivités engagées sur la région Auvergne.
- Communication sur l'opération auprès des collectivités et des particuliers.

AXE 4 :

**Apport d'expertise pour la construction
et la mise en oeuvre des plans d'actions
sur les zones à enjeux phytosanitaires**

Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région – Bilan de l'opération 2012

Historique Les acteurs locaux en charge de démarches territoriales sur la région Auvergne commencent à intégrer dans leurs travaux, lorsqu'ils sont confrontés à ce problème de pollution, la problématique « phytosanitaires ». Les compétences techniques nécessaires à une bonne compréhension de ce sujet complexe ne sont pas toujours disponibles dans les structures porteuses de démarches territoriales. De même, une expertise technique peut s'avérer nécessaire dans le cadre de la mise en place de la procédure de préservation des zones de captages prioritaires « Grenelle ».

Aussi, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a décidé qu'à partir de 2008, la FREDON Auvergne apporterait, dans le cadre des actions du Groupe, une expertise technique auprès des acteurs locaux en charge de démarches territoriales. Cette expertise s'étant aussi depuis 2011 aux secteurs des captages prioritaires « Grenelle ».

Enjeux

Efficacité de la prise en charge de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires par les acteurs en charge d'une démarche territoriale et dans le cadre de la procédure de préservation de la qualité des eaux des captages prioritaires « Grenelle », dont les conditions nécessaires sont les suivantes :

- L'intégration des éléments techniques nécessaires dans les démarches territoriales concernées.
- La validation des conclusions des diagnostics phytosanitaires sur les territoires concernés
- La mise en place, sur les territoires concernés, des actions adaptées à la réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- La cohérence avec les actions mises en place par PHYT'EAUVERGNE au niveau régional (notamment le réseau de surveillance de la qualité des eaux).

Objectifs de l'action

- **Mettre à disposition l'expertise technique acquise** dans le cadre des actions de PHYT'EAUVERGNE ;
- **Soutenir techniquement** les acteurs en charge d'une démarche territoriale ou d'une procédure de préservation des captages prioritaires « Grenelle ».
- **Recueillir les données** acquises dans le cadre des actions territoriales et les **intégrer aux bilans régionaux** de PHYT'EAUVERGNE

Moyens mis en œuvre

L'apport d'expertise technique a toujours fait suite à une demande de la part d'un organisme en charge d'une démarche territoriale sur la région Auvergne ou d'agents de l'Etat pour ce qui concerne la procédure de préservation des captages « Grenelle ». Un agent de la FREDON Auvergne a assuré l'apport d'expertise technique sur la problématique de contamination des eaux par les produits phytosanitaires. Ce travail s'est effectué, entre autres, par les actions suivantes :

- **participation aux réunions de comité de pilotage** relatif à chaque démarche territoriale ;
- soutien technique pour la mise en place de réseaux spécifiques et pour **l'interprétation des analyses** sur les territoires concernés ;
- **validation des conclusions des diagnostics** phytosanitaires des territoires concernés ;
- soutien technique pour le **choix d'actions à mettre en place** sur les territoires concernés.

Résultats obtenus en 2012

Le récapitulatif complet des apports d'expertise en 2012 est présenté dans le tableau fourni en annexe 14.

Cet apport d'expertise a concerné **11 démarches territoriales différentes** sur la région Auvergne. **24 interventions** ont été réalisées de la façon suivante :

- réponses à des questions techniques par mail, par téléphone ou sur place,
- participation à des réunions techniques.

Les organismes qui **ont sollicité cette expertise en 2012** sont les suivants :

- Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon
- SICALA
- Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier
- Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable Basse Limagne, Rive Gauche de la Dore, Dore-Allier
- Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé
- Communauté Urbaine du Bassin d'Aurillac
- Clermont Communauté
- SIVOM de la Région d'Issoire
- DDT 63
- Conseil Général de la Haute-Loire
- SMAT Sioule

Perspectives

Lors du lancement de cette opération début 2008, il était prévu de mettre à disposition dans la durée une « permanence » d'expertise technique à l'attention des acteurs en charge d'une démarche territoriale sur le thème de la pollution de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires. Il conviendra donc de poursuivre ce travail d'expertise apportée à la demande des structures porteuses des démarches territoriales de la région.

Soutien à l'animation

Animation de PHYT'EAUVERGNE – Bilan de l'opération 2012

Historique Depuis 1997, la co-animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE est assurée par la DRAAF Auvergne et la DREAL Auvergne. Un soutien à l'animation est par ailleurs assuré par la FREDON Auvergne.

Enjeux

- **Prise de conscience**, par tous les publics cibles concernés (agriculteurs, collectivités territoriales, jardiniers amateurs, entreprises...) de la problématique de **pollution des eaux par les produits phytosanitaires**
- **Prise en compte, au niveau régional, par les porteurs de projet, de la problématique** de pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- **Valorisation des résultats et informations** obtenus dans le cadre des actions du groupe PHYT'EAUVERGNE

Objectifs de l'action

- **Sensibiliser et communiquer auprès des acteurs régionaux et auprès du grand public** sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- **Mettre à la disposition du plus grand nombre les résultats et références (à jour), obtenus** dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE
- Favoriser la **vie du Groupe PHYT'EAUVERGNE** par l'animation des différents comités de pilotage : **lieux d'échanges et de concertations** sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires

Moyens mis en œuvre et résultats obtenus

En 2011, le soutien à l'animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE a concerné les missions suivantes :

1. Secrétariat de PHYT'EAUVERGNE

- l'organisation matérielle des réunions liées au Groupe PHYT'EAUVERGNE (réservation de salles, feuille de présence...),
- la dactylographie, l'édition et la mise sous pli des courriers et comptes-rendus des réunions du Groupe PHYT'EAUVERGNE,
- l'archivage des courriers liés à l'activité de PHYT'EAUVERGNE,

2. Participation à l'animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE

- préparation des réunions des comités de pilotage de PHYT'EAUVERGNE
- présentations des actions et participation à l'animation lors des réunions des comités de pilotage de PHYT'EAUVERGNE
- suivi de l'avancement des groupes de travail de PHYT'EAUVERGNE
- propositions sur les orientations du Groupe PHYT'EAUVERGNE
- coordination, réalisation et gestion des dossiers financiers relatifs aux actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE

3. Gestion et mises à jour du site Internet du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Ce point fait l'objet d'un bilan spécifique dans la fiche synthétique suivante.

4. Soutien technique lors de demandes de données par des tiers

La FREDON Auvergne apporte un soutien technique à la DRAAF-SRAL et à la DREAL. Elle aide à la mise en forme de documents techniques relatifs aux actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE (résultats d'analyse, informations cartographiques...) pour diffusion à des tiers lors de demandes spécifiques.

5. Rédaction, mise en forme, édition et diffusion du Rapport d'Activité du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Le rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE est rédigé chaque année afin de rendre compte de l'ensemble des activités réalisées par le Groupe au cours de l'année passée. Il est disponible pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Groupe. Le rapport d'activité 2011 a été édité et envoyé à l'ensemble des membres du Groupe Plénier de PHYT'EAUVERGNE (soit plus de 160 correspondants). Il est, par ailleurs, consultable par tous sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Les publications ».

6. Apport d'expertise auprès d'acteurs locaux

Tout au long de l'année 2012, différents organismes (professionnels agricoles, agriculteurs, collectivités locales, syndicats d'eau,...) ont sollicité les représentants du Groupe PHYT'EAUVERGNE pour des demandes de soutiens techniques spécifiques et ponctuels. La DRAAF-SRAL, la DREAL Auvergne et la FREDON Auvergne ont répondu, dans la limite de leurs contraintes de temps, à l'ensemble de ces demandes.

7. Interventions dans les établissements de formation agricole et environnementale

Depuis 2005, les interventions se sont **déroulées au sein des établissements de formation** (formations post bac). Elles ont toujours fait **suite à une demande de la part des enseignants concernés** par la problématique. Elles s'intégraient, par conséquent, dans le cadre du programme de formation et ont été réalisées en collaboration avec les enseignants concernés. L'intervenant était un chargé d'étude de la FREDON Auvergne. L'ensemble des informations diffusées lors des interventions s'appuyait sur les connaissances acquises jusqu'alors par le Groupe PHYT'EAUVERGNE. Lors des interventions, l'intervenant a laissé une place importante aux échanges avec les élèves. Les éléments présentés sont :

- le groupe PHYT'EAUVERGNE
- rappels concernant la réglementation et l'utilisation des produits phytosanitaires
- qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires
- modes de transfert des produits phytosanitaires vers la ressource en eau
- solutions techniques permettant de réduire les risques de pollution
- les démarches territoriales pour réduire les pollutions

En 2012, 4 interventions différentes ont été réalisées : VetAgro Sup- options « Productions Végétales » 2^{ème} année (3h30) et 3^{ème} année (3h30) ; Licences Pro « Expertise Agro-environnementale et conduite de projet » d'Aurillac (3h00) ; ; Licences Pro « Gestion durable des ressources en agriculture » de Marmilhat (2 fois 4h00)

Perspectives La vie du Groupe PHYT'EAUVERGNE, lieu d'échanges et de concertations sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires, passe par la poursuite du travail d'animation.

Site Internet de PHYT'EAUVERGNE www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr en 2012

Historique Le site Internet de PHYT'EAUVERGNE existe depuis 2004. Suite à la modification du site vers sa version actuelle sous SPIP en décembre 2006, puis à sa mise en ligne en mars 2007, le site connaît depuis cette date des mises à jour régulières par l'ajout de nouveaux articles en relation avec les activités menées par le Groupe.

Enjeux

- **Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public** sur la qualité des eaux de la région Auvergne vis-à-vis des produits phytosanitaires ;
- **Mettre à disposition** de ce public l'ensemble des **travaux du Groupe** PHYT'EAUVERGNE et apporter un **soutien technique** à tous les organismes susceptibles d'utiliser des produits phytosanitaires ou des méthodes alternatives à celles-ci.

Objectifs de l'action

- **Diffuser** auprès des acteurs locaux et du grand public **l'ensemble des résultats des travaux** menés par le Groupe PHYT'EAUVERGNE ;
- **Vulgariser l'information technique** pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre
- Mettre à disposition **des conseils pratiques** auprès des utilisateurs de produits phytosanitaires

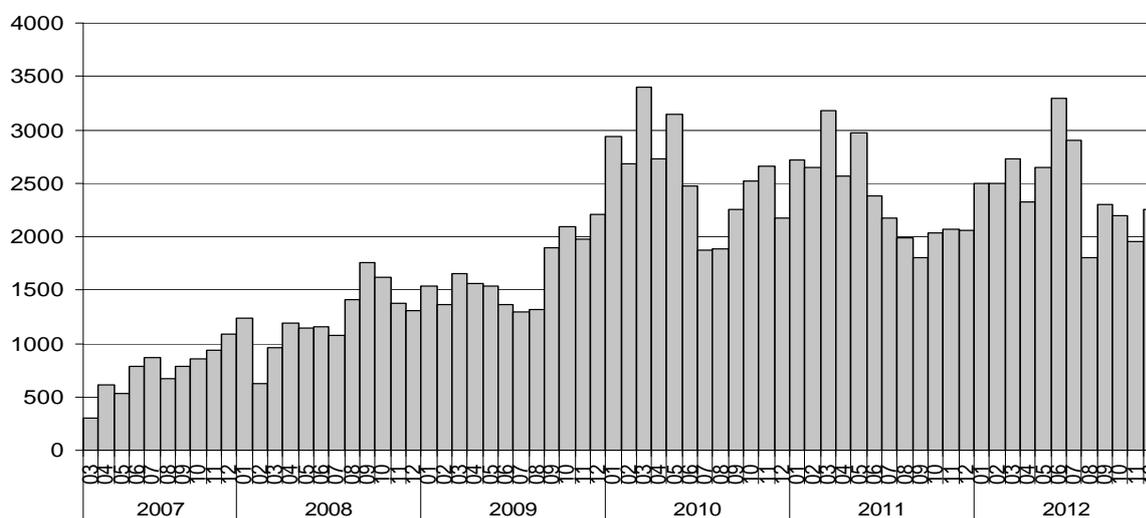
Moyens mis en œuvre en 2012

- Mise en forme et mise en ligne de **l'ensemble des résultats d'analyse « pesticides » dans l'eau grâce à un module cartographique et des graphiques dynamiques** (Cf. Axe 1 – fiche 2 du présent document)
- Mise en ligne de nouveaux articles et **mise à jour** d'anciens articles. Une fois qu'une action a été réalisée et qu'un **rapport** a été édité, celui-ci est mis en ligne grâce à un article sur le site Internet. De plus, la plupart des articles nouveaux sont **mis en avant à la page d'accueil** du site afin d'informer l'internaute régulier que de nouveaux articles sont en ligne. En parallèle, certains articles ont été mis à jour suite à de nouvelles informations, de nouveaux résultats ou des compléments.

Résultats obtenus en 2012

Le nombre d'articles en ligne au 31/12/2012 est de 224 dont 18 ont été créés ou lourdement modifiés en 2012 (en particulier concernant la Charte d'entretien des espaces publics et la Charte Jardiner en préservant sa santé et l'environnement avec des retours de communication dans les médias (articles de presse, émissions de radio ou de télé)). Plus d'une vingtaine ont été mis à jour. 307 documents au format PDF (bon nombre de documents accessibles sur les articles concernant la charte d'entretien des espaces publics et la charte des jardineries).

Nombre de visites par mois depuis 2007



Le site a connu plus de 123 000 visites depuis sa création dont plus de 29 000 visites en 2012, soit un nombre moyen de 80 visites par jour en 2012 (il était de 24 en 2007, 42 en 2008, de 54 en 2009, 84 en 2010 et 78 en 2011).

Le nombre de visites du site **n'a cessé de croître** jusqu'en 2010. A partir de 2011, le nombre de consultations du site est en relative stagnation. Toutes les sous-rubriques sont consultées régulièrement. Les **rubriques les plus consultées** depuis début 2012 sont les 3 rubriques « Conseils » (« aux agriculteurs », « aux communes » et « aux particuliers »).

Perspectives

En 2013, pour des raisons de sécurité, le site Internet devra être reformaté pour être hébergé sur un serveur dédié indépendant de celui du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Son adresse : www.phyteauvergne.fr. Il continuera à permettre la mise à disposition de l'ensemble des données obtenues depuis la création de PHYT'EAUVERGNE. Le module cartographique créé en 2008 servira en particulier à poursuivre la mise en ligne actualisée de l'ensemble des résultats d'analyses disponibles sur la qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Bilan Financier

GRUPE PHYT'EAUVERGNE : BILAN FINANCIER FREDON AUVERGNE 2012

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|
| Réseau de surveillance régional | | | |
| Gestion du Réseau | 27 478,27 | Total | 27 478,27 |
| Bassin Loire Bretagne | | | |
| Salaires | 23 617,50 | AELB | 12 126,81 |
| Véhicule | 638,02 | ARS | 7 519,00 |
| | | CONSEIL REGIONAL | 2 424,85 |
| | | CG PUY DE DOME | 2 183,96 |
| S/Total | 24 255,52 | | |
| Bassin Adour Garonne | | | |
| Salaires | 3 222,75 | AEAG | 1 611,38 |
| | | ARS | 999,00 |
| | | CONSEIL REGIONAL | 322,28 |
| | | CG PUY DE DOME | 290,99 |
| S/Total | 3 222,75 | | |
| Analyses du réseau TTC | | | |
| 83 781,94 | | Total | 83 304,50 |
| Bassin Loire Bretagne | | | |
| Analyses | 72 350,82 | Financement base HT | |
| Fonctionnement | | AELB | 30 247,00 |
| | | FEADER | 30 247,00 |
| S/Total | 72 350,82 | | |
| Bassin Adour Garonne | | | |
| Analyses | 9 711,52 | AEAG | 4 919,80 |
| Fonctionnement | 1 719,60 | FEADER | 4 919,80 |
| | | | |
| S/Total | 11 431,12 | Total | 70 333,60 |
| Financement TVA | | | |
| | | AELB | 5 928,42 |
| | | AEAG | 795,76 |
| | | DREAL 50% | 6 246,72 |
| Brochure synthèse analyses | | | |
| 14 143,65 | | Total | 14 143,65 |
| Salaires | 12 707,25 | AELB | 7 071,26 |
| Fonctionnement | 1 436,40 | ARS | 4 384,00 |
| | | CONSEIL REGIONAL | 1 413,15 |
| | | CG PUY DE DOME | 1 275,24 |
| Site Internet | | | |
| 7 185,00 | | Total | 7 185,00 |
| Salaires | 7 185,00 | AELB | 3 591,93 |
| | | ARS | 2 227,00 |
| | | CONSEIL REGIONAL | 718,50 |
| | | CG PUY DE DOME | 647,57 |
| Expertise captage grenelle | | | |
| 3 843,06 | | Total | 3 839,00 |
| Bassin Loire Bretagne | | | |
| Salaires | 2 216,46 | DREAL | 1 186,20 |
| Véhicule | 139,03 | AELB | 1 186,20 |
| Frais déplacement | 19,53 | | |
| S/Total | 2 375,02 | | |
| Bassin Adour Garonne | | | |
| Salaires | 1 370,04 | | |
| Véhicule | 85,93 | DREAL | 733,30 |
| Frais déplacement | 12,07 | | |
| S/Total | 1 468,04 | Fonds propre fredon | 733,30 |
| Accomp techn acteurs conception. | | | |
| 13 590,26 | | Total | 13 590,21 |
| Salaires | 11 658,00 | AELB | 6 795,13 |
| Frais déplacement | 31,60 | DRAAF | 4 077,08 |
| Véhicule | 16,34 | CONSEIL REGIONAL | 2 718,00 |
| Fonctionnement | 1 884,32 | | |

| | | | | |
|--------------------------------------------|-------------------|-------------------|-----------------------|-------------------|
| charte d'engagement des communes | 70 240,66 | | Total | 70 240,66 |
| Bassin Loire Bretagne | | | Subv 2011 | 744,99 |
| Salaires | 45 714,38 | | AELB | 15 750,00 |
| Fonctionnement | 710,91 | | CONSEIL REGIONAL | 8 400,00 |
| Véhicule | 5 120,60 | | CG PUY DE DOME | 4 557,99 |
| Frais déplacement | 985,73 | | CG ALLIER | 5 723,24 |
| S/Total | 52 531,62 | | CG HAUTE LOIRE | 1 000,00 |
| | | | CG CANTAL | 980,00 |
| | | | Communes à facturer | 6 650,00 |
| | | | Communes | 9 100,00 |
| | | | S/Total | 52 906,22 |
| Bassin Adour Garonne | | | | |
| Salaires | 15 238,12 | | AEAG | 7 502,50 |
| Fonctionnement | 236,94 | | CONSEIL REGIONAL | 2 800,00 |
| Véhicule | 1 706,86 | | CG PUY DE DOME | 1 571,94 |
| Frais déplacement | 328,57 | | CG ALLIER | |
| S/Total | 17 510,49 | | Communes à facturer | 3 500,00 |
| | | | CG CANTAL | 1 960,00 |
| Report 2013 | 198,55 | | | |
| | | | S/Total | 17 334,44 |
| Panneau "ens. Réduisons pesticides" | 10 229,39 | | Total | 10 229,39 |
| Salaires | 10 101,00 | | AELB | 3 063,95 |
| Fonctionnement | 80,13 | | DRAAF | 5 114,70 |
| Véhicule | 48,26 | | CG ALLIER | 1 022,94 |
| | | | CG PUY DE DOME | 1 027,80 |
| Charte Jardinerie | 24 997,47 | | Total | 24 997,47 |
| Salaires | 17 881,50 | | AELB | 7 487,35 |
| Véhicule | 2 097,98 | | DRAAF | 16 173,36 |
| Frais déplacement | 363,00 | | CG PUY DE DOME | 961,80 |
| Fonctionnement | 4 654,99 | | CG ALLIER | 374,96 |
| Animation interne groupe | 4 788,58 | | Total | 4 788,58 |
| Salaires | 3 730,00 | | AELB | 2 390,52 |
| Fonctionnement | 512,68 | | DREAL | 1 436,49 |
| Véhicule | 524,78 | | CG PUY DE DOME | 482,71 |
| Frais déplacement | 21,12 | | CG ALLIER | 478,86 |
| Anim. Ext, RA2012, Lycées | 17 673,59 | | Total | 17 672,16 |
| Salaires | 16 386,00 | | AELB | 8 836,80 |
| Fonctionnement | 1 210,33 | | DRAAF | 1 767,36 |
| Frais déplacement | 77,26 | | CONSEIL REGIONAL | 7 068,00 |
| Expertise Techn Dm. T. | 8 270,43 | | S/Total | 8 269,22 |
| Salaires | 8 021,25 | | CONSEIL REGIONAL | 4 135,22 |
| Frais déplacement | 117,70 | | AELB | 4 134,00 |
| Véhicule | 131,48 | | | |
| TOTAL DEPENSES | 286 222,30 | 277 686,80 | TOTAL RECETTES | 285 738,11 |
| | | | perte | -484,19 |
| charte d'engagement des communes | 4 428,30 | | Total | 4 428,30 |
| Contrat Territorial Auzon | | | AELB | 1 328,49 |
| Salaires | 4 000,00 | | CONSEIL REGIONAL | 1 107,08 |
| Fonctionnement | 428,30 | | CG PUY DE DOME | 1 107,08 |
| | | | SMVVA | 885,66 |

A noter que le **Conseil Général de l'Allier**, le **Conseil Général de la Haute-Loire** et le **Conseil Général du Cantal** ont réalisé, à leur charge, les prélèvements d'eau sur leur département dans le cadre du réseau de surveillance PHYT'EAUVERGNE.

La différence de montant entre les dépenses et les recettes est due à la précision par rapport aux dépenses prévues au budget prévisionnel. Cette perte est supportée par la FREDON Auvergne.

Propositions d'actions pour 2013

Le bilan des actions menées en 2012 (Cf. paragraphes précédents) a mis en évidence des perspectives afin de poursuivre la démarche du Groupe PHYT'EAUVERGNE. Les propositions d'actions pour l'année 2013 s'appuient sur les perspectives de 2012 et des années antérieures et s'inscrivent dans le contexte politique et réglementaire actuel (mise en place de démarches territorialisées, Grenelle de l'Environnement, Plan Ecophyto,...).

Les propositions d'actions pour 2013 ont été regroupées suivant 4 axes (maîtrise d'ouvrage potentielle : FREDON Auvergne) :

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides :

- Réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides : gestion, suivi, prélèvements, analyses et interprétation des résultats ;
- Réalisation de la brochure de synthèse des résultats d'analyse des réseaux de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne sur la période 2004-2012
- Mise en forme des résultats d'analyse 2012 et mise en ligne sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE

AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires :

- Poursuite du déploiement de la « charte d'entretien des espaces publics » : accompagnement technique de 18 communes sur l'année 2013 (diagnostic/conseils des pratiques, formation des agents communaux, adhésion à la charte) et communication - valorisation de la charte et des solutions techniques employées par les communes engagées – contre-visites de vérification de respect des engagements pris par les communes signataires en 2012 et remises de labels des premières communes labellisées
- Déploiement de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès d'une trentaine de jardineries volontaires en Auvergne – accompagnement technique de ces jardineries et communication auprès du grand public

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser :

- Animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE dans la gestion des réunions, des comptes-rendus et des courriers + gestion et mises à jour du site Internet
- Rédaction, mise en forme et édition du rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE 2012
- Panneau "Ensemble, réduisons les pesticides : Déploiement à l'échelle régionale de l'outil à l'attention des collectivités volontaires par la diffusion du panneau et des autocollants auprès des communes de la région qui souhaitent participer à la communication auprès de leurs administrés

AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

- Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région.

Liste des abréviations

AMPA : Amino Methyl Phosphonic Acid

BV : Bassin Versant

CORPEN : Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles Respectueuses de l'Environnement.

CPTS : Comité de Pilotage Technique et Scientifique

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

ESO : Eaux SOuerraines

ESU : Eaux SUperficielles

EVPP : Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

FEADER : Fonds Européen Agricole de Développement Rural

MAE : Mesure Agri-Environnementale

MISE : Mission Inter Services de l'Eau

ORP : Observatoire des Résidus de Pesticides (<http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/>)

PIRRP : Programme Interministériel de Réduction des Risques Phytosanitaires

PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisables

PVE : Plan Végétal pour l'Environnement

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

ZNA : Zone Non Agricole

ZNT : Zone Non Traitée

Annexes

Annexe 1 : Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE 2012

Annexe 2 : Plaquette de présentation de la Charte d'entretien des espaces publics

Annexe 3 : Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2012

Annexe 4 : Liste des Jardineries signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en Auvergne en 2012

Annexe 5 : Programme de la formation des conseillers vendeurs des jardineries signataires en 2012

Annexe 6 : Supports de communication fournis aux jardineries signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Annexe 7 : Communication réalisés sur la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Annexe 8 : Compte-rendu de la réunion bilan de l'année 2012 de la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

Annexe 9 : Jardineries signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en Auvergne en 2013

Annexe 10 : Liste des membres du comité de pilotage concernant l'opération d'accompagnement des concepteurs d'espaces publics

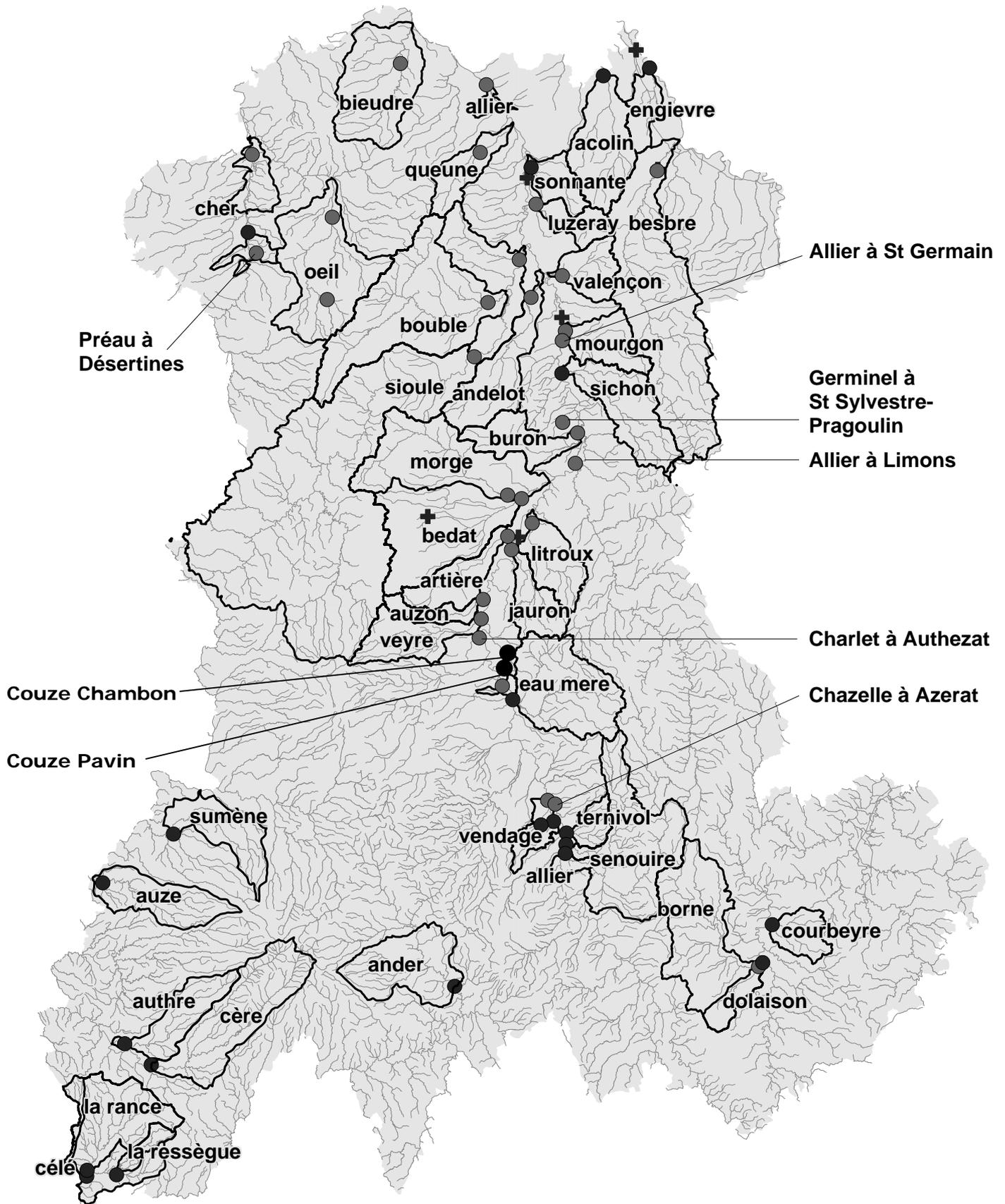
Annexe 11 : Programme et liste des participants aux 3èmes rencontres régionales « Moins de désherbants dans les espaces publics – de la conception à l'entretien »

Annexe 12 : Panneau « Ensemble, réduisons les pesticides » - Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 21 septembre 2012

Annexe 13 : Mode et outils de diffusion du panneau "Ensemble, réduisons les pesticides"

Annexe 14 : Liste des expertises techniques apportées en 2012 aux structures porteuses d'une démarche territoriale

- Phyt'eauvergne ESU
- ⊕ Phyt'eauvergne ESO
- RCO ESU (porté par Phyt'eauvergne)





POURQUOI UNE CHARTE ?

Etat des lieux

Les molécules utilisées pour le désherbage des zones non agricoles (glyphosate, aminotriazole, diuron, mécoprop...) sont régulièrement détectées dans les eaux superficielles et souterraines d'Auvergne.

Responsabilité de chacun

- les communes sont des consommateurs non négligeables de produits phytosanitaires
- les risques de transferts de produits phytosanitaires vers les rivières sont beaucoup plus importants en zones urbanisées (surfaces imperméables) que sur des terres agricoles
- les zones urbaines sont souvent proches d'un point d'eau ou connectées directement au réseau d'évacuation des eaux pluviales, d'où un transfert rapide sans dégradation préalable des molécules

Diagnostic

- Un audit sur les pratiques phytosanitaires des communes révèle :
- beaucoup de mauvaises pratiques (surdosage, déversement dans les égouts...)
 - une non-conformité des locaux de stockage, des équipements de protection individuelle, des produits utilisés...
 - un manque flagrant de formation

Actions

La prévention des pollutions est un enjeu majeur en matière de santé publique et de protection de l'environnement. La réduction des sources de contamination des eaux est donc une priorité pour les membres du Groupe PHYT'EAUVERGNE.

Charte

3 Niveaux d'engagement

1) Traitez mieux

En connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement (cette étape passe par une mise en conformité préalable avec la réglementation en vigueur).

2) Traitez moins

En raisonnant et en repensant l'entretien de tous les espaces communaux pour aboutir à la mise en place d'une gestion différenciée.
En faisant appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces.

3) Ne traitez plus chimiquement

En interdisant toute utilisation de produits phytosanitaires à ses propres services mais aussi aux prestataires et en invitant les habitants à suivre la démarche...



Opération réalisée dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE
www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr



contact@fredon-auvergne.fr
04 73 42 14 63
www.fredon-auvergne.fr

Contact



Financeurs

Crédit photo : JC Chailion, FREDON Basse-Normandie - Conception : FREDON Auvergne - Avec l'autorisation des créateurs : CG61, SDE61, CG50, CG14, AELB, AESN, Fredon BN
Impression : CHAUMIEL La DocSolution, sur papier recyclé



Une action du Groupe PHYT'EAUVERGNE



voire **commune** s'engage
pour préserver l'environnement



La charte, concrètement...

Les engagements de la commune

Niveau 1 : traitez mieux

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants.
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter du jour de la signature et à poursuivre les efforts entrepris par un passage au niveau 2 de la charte.

Niveau 2 : traitez moins

- Respecter les engagements du niveau 1.
- Réaliser un plan de d'entretien phytosanitaire des espaces communaux (selon le cahier des charges fourni) et ne plus traiter les surfaces à risque fort pour l'eau.
- Tester des techniques alternatives au désherbage chimique.
- Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

Niveau 3 : ne traitez plus chimiquement

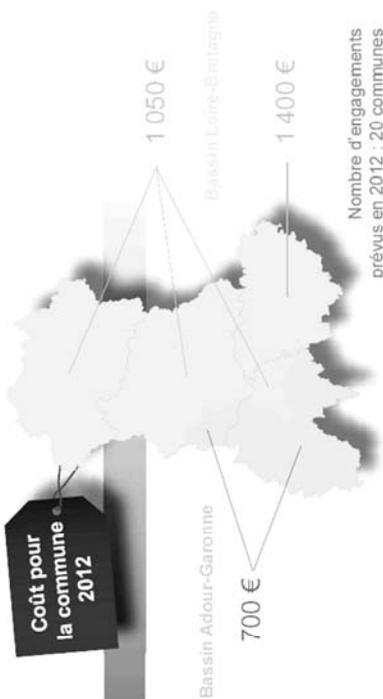
- Ne plus appliquer de produits phytosanitaires
- Ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.



Les engagements des partenaires

Accompagnement par la FREDON Auvergne

- Réunion d'information des élus
- Formation des agents communaux
- Diagnostic-conseil des pratiques de désherbage de la commune
- Accompagnement pour la communication auprès des administrés
- Promotion et valorisation à l'échelle régionale de la charte et des communes engagées (relais par les médias, parcs régionaux, associations des Maires, Concours des Villes et Villages Fleuris, site Inter-net...)



Montage financier

- Coût de l'opération quelque soit le niveau d'engagement : 3 500 € / commune
- Partenaires financiers :
 - Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
 - Conseil Régional Auvergne
 - 4 Conseils Généraux auvergnats
- Simplification des démarches administratives (pas de demande de subvention par la commune, uniquement une facture de la part de la FREDON Auvergne)
- Coût réduit pour la commune : reste entre 700 € et 1 400 € en fonction des secteurs

Démarche

- 1 Délibération du Conseil Municipal et signature de la charte par la Commune**
- 2 Accompagnement de la Commune par la FREDON pour mettre en place les engagements du niveau signé**
- 3 Visite de contrôle du respect des engagements pris par la Commune**
- 4 Passage en commission d'Attribution du Label**

ANNEXE 3**Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics en 2011-2012**

| Dpt | Ville | niveau |
|-----|---------------------------|--------|
| 03 | ARFEUILLES | 3 |
| 03 | BESSAY-SUR-ALLIER | 1 |
| 03 | BOURBON-L'ARCHAMBAULT | 1 |
| 03 | COSNE D'ALLIER | 1 |
| 03 | DOMPIERRE SUR BESBRE | 1 |
| 03 | EBREUIL | 1 |
| 03 | FRANCHESSE | 1 |
| 03 | SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES | 1 |
| 03 | SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT | 1 |
| 03 | VICHY | 1 |
| 15 | ARPAJON SUR CERE | 1 |
| 15 | MASSIAC | 1 |
| 15 | MAURS | 1 |
| 15 | MURAT | 1 |
| 15 | SAINT-CONSTANT | 1 |
| 15 | JUSSAC | 1 |
| 15 | YTRAC | 3 |
| 43 | BRIOUDE | 2 |
| 43 | ESPALY-SAINT-MARCEL | 1 |
| 43 | MONISTROL-SUR-LOIRE | 1 |
| 43 | POLIGNAC | 1 |
| 43 | SANASAC L'EGLISE | 1 |
| 43 | VALS-PRES-LE-PUY | 1 |
| 63 | AMBERT | 2 |
| 63 | ARTONNE | 1 |
| 63 | BAGNOLS | 2 |
| 63 | BRASSAC-LES-MINES | 1 |
| 63 | CHAMALIERES | 2 |
| 63 | COURNON D'AUVERGNE | 1 |
| 63 | CHATELGUYON | 1 |
| 63 | LA BOURBOULE | 1 |
| 63 | LA ROCHE-BLANCHE | 2 |
| 63 | MURAT-LE-QUAIRE | 1 |
| 63 | NONETTE | 1 |
| 63 | PERIGNAT-SUR-ALLIER | 3 |
| 63 | SAINT-GERMAIN-L'HERM | 2 |
| 63 | SAINT-NECTAIRE | 1 |
| 63 | MENETROL | 2 |
| 63 | RIOM | 2 |
| 63 | LE MONT DORE | 1 |
| 63 | SAUXILLANGES | 2 |
| 63 | VERTAIZON | 1 |
| 63 | VOLVIC | 1 |
| 63 | LE CREST | 2 |
| 63 | ORCET | 3 |
| 63 | VEYRE MONTON | 2 |

communes labellisées en juin 2012

Communes engagées dans le cadre du Contrat Territorial Auzon

ANNEXE 4

Liste des Jardineries signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en Auvergne en 2012

03-ALLIER



Villaverde

- 1 rue de Bad Vilbel 03000 MOULINS

43-HAUTE LOIRE



Baobab

- 52 avenue d'Auvergne 43100 BRIOUDE



Kiriél

- ***L'espace jardin*** 1 rue du Cézallier 43250 SAINTE FLORINE

63-PUY DE DOME



Botanic

- PAE du Champ Madame 63110 BEAUMONT



Delbard

- ZAC de la Varenne 63300 THIERS



France Rurale

- ***Central Jardin*** 1 route Gimeaux 63200 ST BONNET PRES RIOM



Gamm Vert

- Route du Cendre 63800 COURNON D'AUVERGNE



JardiDôme

- ZAC du Gros Chêne-Chignat 63910 VERTAIZON



Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

PROGRAMME DE LA FORMATION DES VENDEURS

Mardi 28 février 2012 – Salle de réunion du SATESE (Marmilhat - LEMPDES)

Objectif

Etre en mesure d'effectuer dans l'enceinte de son magasin les activités suivantes :

- IDENTIFIER LES RISQUES LIÉS A L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES, METTRE EN PLACE DES MESURES DE PREVENTION.
- FORMULER UN CONSEIL ADAPTE A LA PROBLEMATIQUE EXPOSEE PAR LE CLIENT EN LIMITANT LE RECOURS SYSTEMATIQUE AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES.
- CONNAITRE LES TECHNIQUES ET SOLUTIONS POUR JARDINER AU NATUREL.

Public concerné : Conseillers / vendeurs en jardinerie

Intervenants :

- CHRISTOPHE BRAS ET VIRGINIE GAUTHIER (EXPERTS EAUX ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES FREDON AUVERGNE),
- SEBASTIEN MARAZZATO (EXPERT « JARDINAGE AU NATUREL » ASSOCIATION DES JARDINIERS DE FRANCE)

Les formateurs s'attacheront, tout au long de la formation, à proposer des arguments permettant de conseiller et d'orienter le choix d'un client en jardinerie.

Moyens pédagogiques :

- SUPPORTS POWERPOINT AVEC PHOTO ET DIAGRAMME
- ETIQUETTE DE BIDON DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES
- TEXTES DE LOI
- OUVRAGES DE REFERENCE SUR LE JARDINAGE AU NATUREL
- MISE EN SITUATION CONCRETE

Organisation de la journée

MATIN **9h00 – 12h30**

- Enjeux liés à l'utilisation de produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement
- Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » : présentation de l'outil, et mise en œuvre en magasin
- Bonnes pratiques phytosanitaires du jardinier amateur
- Désherbage : méthodes préventives et curatives

APRES MIDI **14h00 – 17h30**

- Bibliographie sur les méthodes alternatives
- Le jardinage au naturel : méthodes et cas concrets (intervenant : Sébastien MARAZZATO - Association des Jardiniers de France)
- Exercice pratique : mise en situation de conseil auprès de différents types de jardiniers amateurs

ANNEXE 6

Supports de communication fournis aux jardinerie signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

| NOM | VISUEL | DESRIPTIF | A PLACER |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Affiche magasin (+ macaron année) |  | affiche avec le logo de l'enseigne indiquant son adhésion à la Charte | à placer à l'entrée du magasin et/ou dans les rayons concernés |
| Fiches |  | 8 fiches conseils : - les auxiliaires - les paillis - le compostage et la fertilisation - la pelouse - au potager - haies, fleurs, vergers - les allées, terrasses et cours - les solutions biologiques + 1 fiche comment bien utiliser les produits phytosanitaires ? | groupées dans un présentoir, en rayon ou aux caisses |
| Fiches plastifiées |  | Fiches conseils agrandies plastifiées à accrocher à l'aide d'une chaînette | au niveau du rayon concerné |
| Réglette |  | 1 réglette avec le message « les pesticides, c'est pas automatique ! Adressez vous à un vendeur conseil » | à glisser dans les barres de prix des rayons produits phytosanitaires |
| Stop produit |  | logo sur PVC avec clips de fixation | à clipser auprès des alternatives citées en annexe 4 |

ANNEXE 7

Communication réalisés sur la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » (liste non exhaustive)



> par le biais des partenaires

Préfecture d'Auvergne www.auvergne.pref.gouv.fr/pdf/

Préfecture de Haute Loire www.haute-loire.pref.gouv.fr/?Jardiner-en-preservant-sa-sante-et

DREAL www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/charte-jardiner-en-preservant-sa-a1909.html

DRAAF Large diffusion par mail à ses partenaires <http://www.draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr>

Conseil Général du Puy-de-Dôme Article dans « Le Puy-de-Dôme en mouvement »
http://www.puydedome.com/Puy_de_Dome_en_mouvement_n_126-98543.html?1=1

Jardiniers de France www.jardiniersdefrance63.com/actualite.html

Parc Régional des Volcans d'Auvergne
www.parc-volcans-auvergne.com/php/actualite/actualites.php?id=147

CREE Auvergne (Collectif Régional d'Education à l'Environnement et au développement durable)
Newsletter : « indices de présences », téléchargeable sur le site Internet du CREE www.indicesdepresences.org)

AbioDoc www.abiodoc.com/actualites_de_la_bio/charte-pour-les-jardiniers-amateurs-auvergnats

FREDON Auvergne www.fredon-auvergne.fr/Charte-Jardiner-en-preservant-sa.html

Groupe PHYT'EAUVERGNE www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr

> Dans les médias

Presse locale

Article dans le journal **L'Auvergne Agricole** - 3 mai 2012

Article dans le journal **Le Paysan d'Auvergne** - 20 avril 2012

Article dans le journal gratuit **Info magazine** - 9 avril 2012

Dossier Environnement du journal **La Montagne** (pages régionales) - 7 avril 2012

Article dans le journal **La Haute Loire Paysanne** - 30 mars 2012

Radio

Emission H20 de **France Bleu Pays d'Auvergne** - 6 avril 2012

Emission des jardins de **France Bleu Pays d'Auvergne** – 1 avril 2012

TV

Emission Plateau Central sur **Clermont Première** - 5 avril 2012

> Information **des communes signataires** de la charte d'entretien des espaces publics

> Information **des participants aux réunions** en lien avec la réduction des produits phytosanitaires en zone non agricoles...

Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"



Réunion bilan de l'année 2012

Le 15 novembre 2012

à la Maison de la Forêt et du Bois

Compte-rendu



Ordre du jour :

- Bilan de la charte après une saison de fonctionnement
- Pistes d'amélioration pour 2013

Etaient présents :

Annick JORDAN (DRAAF Auvergne)
Nathalie NICOLAU (DREAL Auvergne)
Yaurick VAN DEN BERG (Conseil Général du Puy-De-Dôme)
François LIPONNE (Conseil Général de l'Allier)
Anne-Gaëlle TOUMINET (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
Josiane LEVADOUX (Magasin Central Jardin - Saint Bonnet Près Riom)
David JOURGET (Magasin Delbard - Thiers)
Mickaël RACAT (Magasin Gamm Vert - Cournon d'Auvergne)
Maurice MARCHE (Magasin Baobab - Brioude)
Christophe BRAS (FREDON Auvergne)
Virginie GAUTHIER (FREDON Auvergne)

Etaient excusés :

M. DUMAS (Magasin Kiriel - Sainte Florine)
Mme COUTEAU (CREE Auvergne)
M. AURADOU (Agence de l'Eau Adour Garonne)

Etaient absents :

Mme ANDRE (Conseil Régional d'Auvergne)
M. RAMAIN (Conseil Général de la Haute Loire)
M. DENISE (Conseil Général du Cantal)
M. DUMONT (FNMJ)
M. le Président de l'Association des Jardiniers de France
M. le Président de la FRANE
M. THEVENON (CPIE Clermont Dômes, représentant des 4 CPIE)
Mme DUBOIS (UPJ)
M. LAURENT (ADEME)
M. le Directeur de l'Union Régionale des Organisations de Consommateurs
M. DESSAPT (Magasin JardiDôme - Vertaizon)
M. DUMONT (Magasin Villaverde - Moulins)
Mme VACARAZZI (Magasin Botanic - Beaumont)

ANNEXE 8

Compte-rendu de la réunion bilan de l'année 2012 de la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

Bilan de l'opération en 2012

Il est rappelé que la charte a été mise en place au printemps 2012 auprès de 8 jardineries pilotes, dans le cadre des actions du groupe PHYT'EAUVERGNE. Elle est financée en 2012 par la DRAAF Auvergne, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Conseils Généraux de l'Allier et du Puy-De-Dôme.

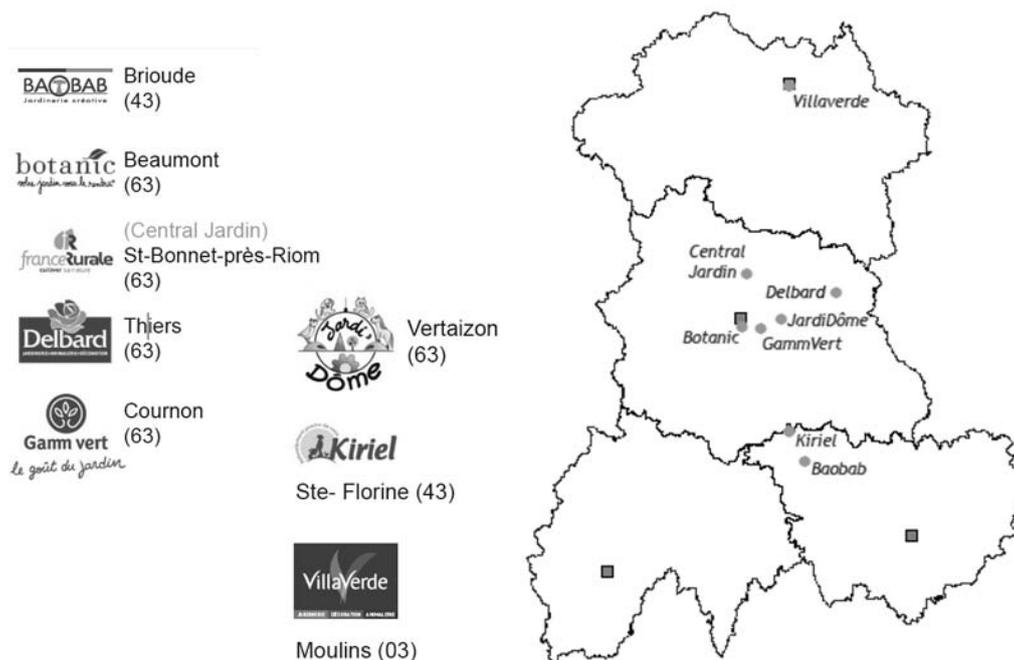
Le budget de cette opération, pour 2012, est de 25 000 € :

- édition des outils : 2750 €
- animation (adaptation des outils, mise en place de la charte, formation des vendeurs, visites dans les magasins, bilan intermédiaire, communication, bilan de fin d'année, recrutement de nouveaux points de vente) : 64 jours.

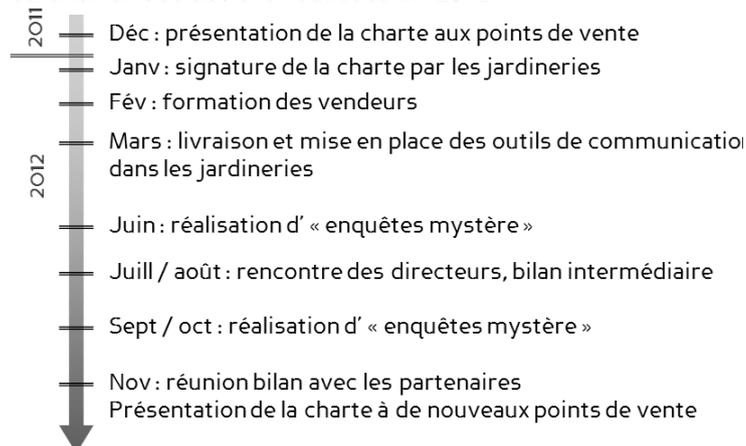
Les partenaires techniques de l'opération sont les membres du comité de pilotage:

- DRAAF
- DREAL
- Agences de l'Eau
- Conseil Régional
- Conseils Généraux
- ADEME
- FNMJ
- Association des jardiniers de France
- FRANE
- UROC
- CPIE
- CREEA
- UPJ

Les points de vente pilotes signataires en 2012 sont les suivants :



Calendrier des actions réalisées en 2012 :



Rappel des engagements des points de vente, et respect de ces engagements :

ANNEXE 8

Compte-rendu de la réunion bilan de l'année 2012 de la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

■ Engagement n°1 : se former

- 28 février 2011 : journée de formation des vendeurs

Matin :

- Enjeu des PP sur la santé et l'environnement
- Présentation de la charte
- Bonnes pratiques du jardinier amateur
- Cas particulier du désherbage

Après midi :

- Bibliographie
- Jardinage au naturel
- Mises en situation de conseil

■ Intervenants :

- C. BRAS, V. GAUTHIER (FREDON Auvergne)
- Sébastien MARAZZATO (Jardiniers de France)

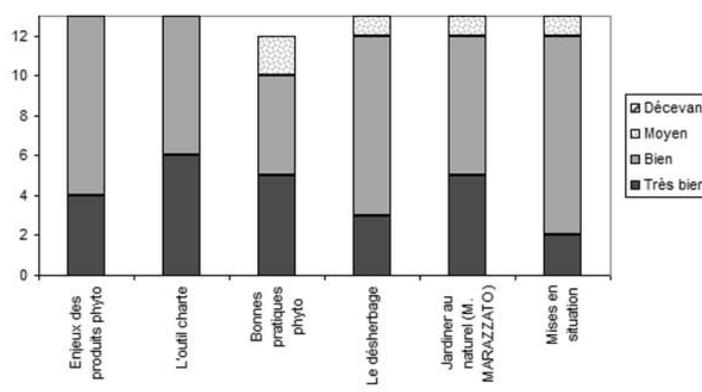
- 13 personnes formées (1 à 3 par magasin)

Les enquêtes d'évaluation de la journée de formation ont donné les résultats suivants

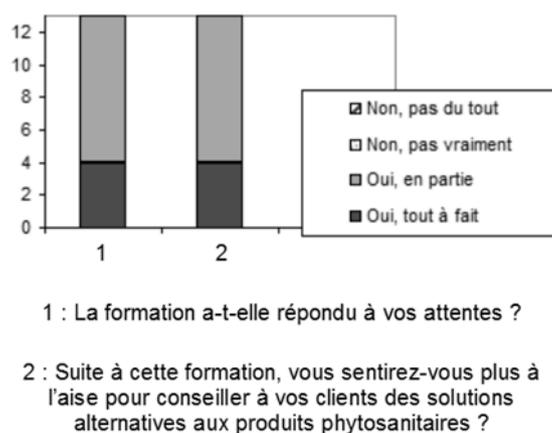
Appréciation générale de la journée



Contenu des interventions



Bilan de la journée



> La plupart des participants aurait souhaité aborder davantage de solutions techniques à proposer à leurs clients

La formation a permis de sensibiliser certains vendeurs sur l'existence d'alternatives aux produits phytosanitaires. En effet, le discours dominant provient des commerciaux des firmes phytosanitaires, et les vendeurs des rayons phytosanitaires reçoivent beaucoup plus d'informations techniques sur les produits phytosanitaires que sur les alternatives.

ANNEXE 8

Compte-rendu de la réunion bilan de l'année 2012 de la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

■ *Engagement n°2 : disposer dans la surface de vente d'un maximum d'alternatives promues par la charte*

- Les magasins signataires étaient déjà bien approvisionnés en alternatives
- Certains ont référencé de nouveaux articles (désherbeur thermique, certains types de paillage...)

■ *Engagement n°3 : afficher dans la surface de vente les supports mis à disposition*

■ *Engagement n°3 : afficher dans la surface de vente les supports mis à disposition*



Affiche



Réglette



Stop produit



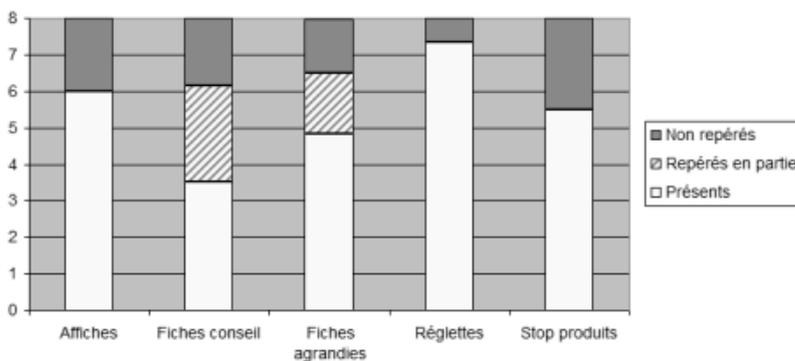
Fiches conseil à emporter



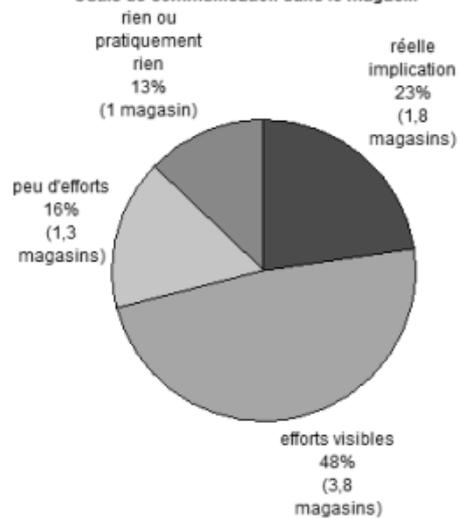
Fiches conseil agrandies plastifiées

Les éléments d'information et de signalétique fournis dans le cadre de la charte ont été relativement bien mis en place dans les magasins d'après les retours d'enquêtes (graphiques ci dessous).

Présence des outils en magasin



Outils de communication dans le magasin



ANNEXE 8

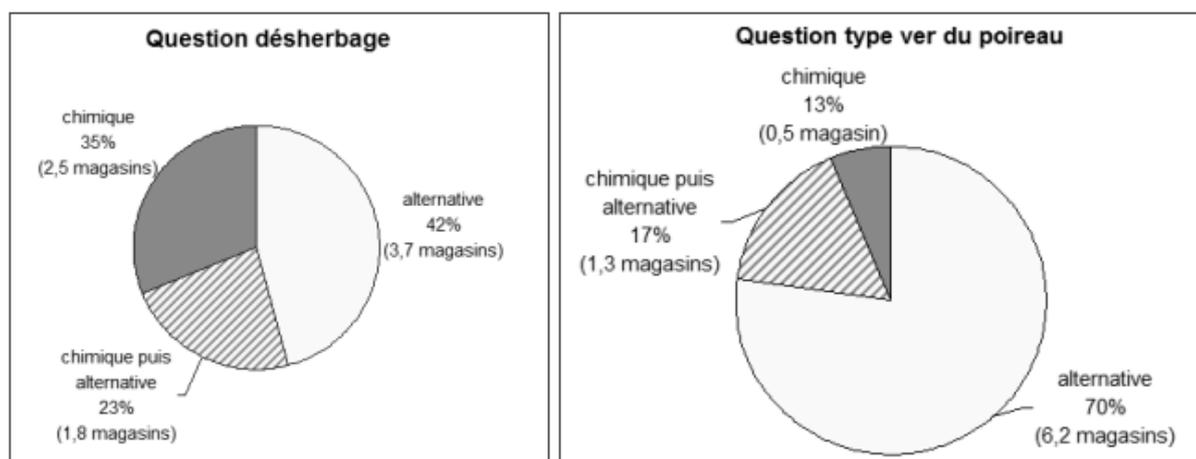
Compte-rendu de la réunion bilan de l'année 2012 de la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

■ **Engagement n°4 : apporter à chaque client un conseil sur les PP, une information sur les risques et sur les alternatives**

- 14 enquêtes mystère (1 à 3 par magasin)
- Réalisées par :
 - La FREDON Auvergne
 - L'Association des Jardiniers de France
 - Le CREEAuvergne
 - Le Conseil Général de l'Allier

Les enquêteurs « mystères » ont posé une ou deux questions aux vendeurs des jardineries signataires (une question sur le désherbage et/ou une question sur le ver du poireau ou la mouche de la carotte). Les réponses du vendeur ont été de trois types :

- le vendeur oriente vers une alternative (en blanc sur les graphes ci-dessous)
- si le vendeur oriente vers une solution chimique : l'enquêteur « mystère » demande alors si cela ne présente pas de risque pour la santé, ou l'environnement
 - soit le vendeur reste sur sa position d'une solution chimique (en disant de faire attention) : en gris sur les graphes ci-dessous
 - soit le vendeur propose une alternative : en hachuré ci-dessous



A noter que les conseils proposés lors de la deuxième série d'enquêtes (à l'automne) étaient davantage orientés vers des alternatives que lors des enquêtes réalisées au printemps.

Les vendeurs interrogés n'étaient pas forcément les vendeurs des rayons phytosanitaires.

L'expérience des autres régions nous montre par ailleurs que le conseil s'améliore dans les magasins signataires au fil du temps.

Il ressort de ces enquêtes que la question du désherbage est une thématique sur laquelle il est essentiel d'insister (lors de la formation notamment). En effet, il a été remarqué que tous les vendeurs ne maîtrisent pas les modes d'action des produits en vente. Par ailleurs, les questions indispensables pour orienter le client vers une technique de désherbage ne sont pas posées systématiquement avant proposition d'un désherbant (type de surface à désherber, pente...).

ANNEXE 8

Compte-rendu de la réunion bilan de l'année 2012 de la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

■ Engagement n°5 : fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de la charte

- Pas de données chiffrées pour l'instant (on ne conclura qu'après 5 années)
- Difficile d'avoir des données chiffrées homogènes
- Retour vers vous en avril, lors de la déclaration agence de l'eau pour récolter les données 2010-2011 et 2011-2012
 - Les résultats seront analysés après 5 années, de manière agrégée (anonymat)

Les jardineries seront contactées courant décembre, afin de préparer les éléments à fournir dans la comptabilité. Il apparaît que les déclarations à l'Agence de l'Eau, effectuées avant le 1er avril de chaque année, sont les données les plus homogènes. Des grandes familles d'alternatives seront également proposées afin de les isoler dans la comptabilité (paillis, couvre-sol, désherbeur thermique...) et d'évaluer l'évolution de ces ventes également.

Deux responsables de magasins, présents à la réunion, ont annoncé une baisse significative des ventes en phytosanitaires cette année (- 12 % et - 18 %). Rien ne permet de quantifier l'effet de la saisonnalité sur cette baisse, mais ils confirment qu'elle est plus importante que les variations inter-annuelles habituelles. Il leur paraît important de tout faire pour accompagner cette évolution du comportement des consommateurs, et d'avancer plus encore dans la démarche.

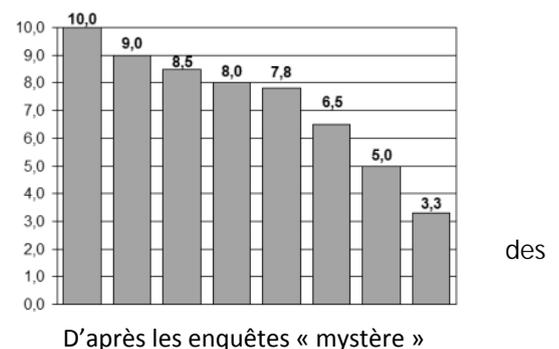
BILAN par point de vente :

Un système de notation a été mis en place afin de quantifier le respect des engagements par chacun des magasins à partir des retours des enquêteurs.

Les 8 magasins pilotes obtiennent des « notes » allant de 10/10 à 3,3/10.

Attention aux limites liées à cette notation, qui ne doit être considérée que comme un indicateur de niveau global de respect engagements par les différents points de vente.

La connaissance des différents points de vente est essentielle pour comprendre et analyser ces notes, mais le nom des jardineries reste anonyme en dehors du comité de pilotage.



Les engagements de la FREDON Auvergne sont, pour sa part, les suivants :

- 1/ Assurer la formation des vendeurs
- 2/ Fournir la liste d'alternatives à préconiser
- 3/ Concevoir et mettre à disposition des enseignes des outils de communication
- 4/ Prendre en charge un plan de communication
- 5/ Servir de relais auprès de ses partenaires publics et associatifs pour qu'ils puissent communiquer sur la charte et les jardineries signataires
- 6/ Respecter la confidentialité des données

Bilan sur la communication autour de la charte en 2012 :

> Dans les médias : essentiellement sur la période de mars à mai 2012 :

Presse locale : des articles ont été rédigés dans les journaux suivants : La Montagne (pages régionales) / Info magazine / L'Auvergne agricole / Le Paysan d'Auvergne / La Haute Loire Paysanne

Radio : intervention de Christophe BRAS afin de présenter la charte à France Bleu Pays d'Auvergne dans les émissions « H2O » (le 6 avril 2012), et « Le jardinage de France Bleu Pays d'Auvergne » (le 1 avril 2012)

Télévision : reportage dans l'émission Plateau Central sur Clermont Première (5 avril 2012)

ANNEXE 8

Compte-rendu de la réunion bilan de l'année 2012 de la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

> Sur Internet :

Page dédiée sur le Site de PHYT'EAUVERGNE :

800 visites de la page de la charte depuis mars

400 visites de la page sur laquelle les fiches-conseil sont téléchargeables

Liens sur les sites Internet de partenaires :

Préfecture d'Auvergne, Préfecture de Haute Loire, DREAL, Jardiniers de France, PNR Volcans d'Auvergne, CREEAuvergne, AbioDoc, Plateforme « Jardiner Autrement »

> Communications par nos partenaires :

Article dans le bulletin du Conseil Général 63

Article dans la lettre du PNR Volcan d'Auvergne

Large diffusion par mail de la DRAAF Auvergne à ses partenaires

Diffusion de la plaquette lors de réunions par les correspondants locaux des Jardiniers de France

> Présence dans des salons :

Foire de Cournon (8 au 17 septembre 2012),

Salon Bio sur le stand Jardiniers de France (26 au 28 octobre 2012)

> Informations des communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics

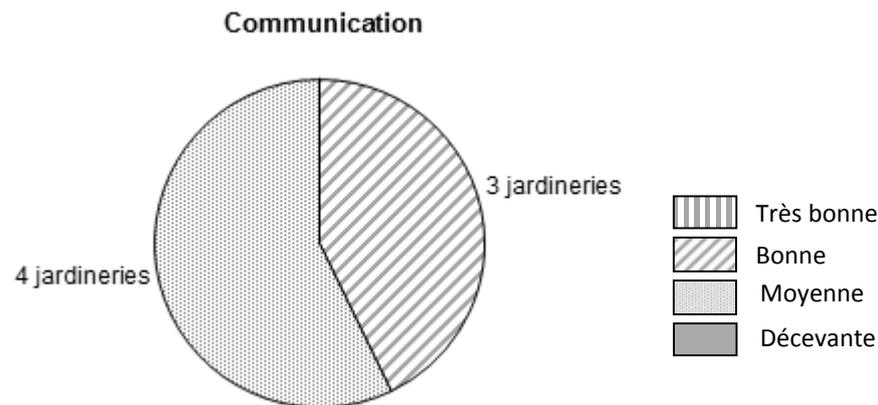
> Information des particuliers lors de réunions publiques en lien avec la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires en zones non agricoles

> Communication PAR les jardinerie :

Un article d'une jardinerie a été publié dans le journal local « La Ruche »

Utilisation du logo sur un prospectus dédié aux alternatives aux pesticides par une jardinerie

Avis des directeurs de magasins sur la communication par la FREDON Auvergne :



Pistes d'amélioration de la charte pour 2013 :

Fiches-conseils

Des **présentoirs** en plastique **individuels** seraient plus adaptés pour la disposition des fiches-conseils dans les rayons (modèle pliable et adhésif par exemple).

Les fiches-conseils seront édités sur du papier **plus rigide** (elles ont tendance à retomber dans les présentoirs).

Les fiches-conseils agrandies plastifiées ne sont pas toutes affichées dans tous les magasins (il est parfois difficile de leur trouver une place). Néanmoins, c'est un outil apprécié par les vendeurs, et à conserver.

Une fiche-conseil supplémentaire sur les **associations de plantes / plantes envahissantes** a été rédigée en Champagne-Ardenne. Elle sera mise en forme et proposée en plus des fiches-conseils actuelles.

Il a été noté que les fiches-conseils doivent être proposées au client par le vendeur car les gens se servent peu spontanément.

Afin de diffuser au maximum les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires, une fiche-conseil « Comment bien utiliser les produits phytosanitaires ? » pourrait être **distribuée systématiquement en caisse à tout client achetant un ou des produits phytosanitaires**. Cette diffusion systématique générerait un coût d'édition plus important et un risque de gaspillage (si les personnes ne lisent pas le document) mais cette distribution permettrait de mettre entre les mains de chaque utilisateur de produit phytosanitaire la liste des bonnes pratiques.

ANNEXE 8

Compte-rendu de la réunion bilan de l'année 2012 de la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

Catalogue d'outils complémentaires

En plus des outils fournis cette année (« kit de base »), d'autres outils pourront être proposés aux magasins signataires, en fonction de leurs besoins (tous les magasins n'ont pas la place pour mettre en place davantage de signalétique). L'édition de ces outils complémentaires sera à la charge des magasins. La FREDON fournira le fichier sous format PDF, ou l'outil édité, selon le choix du magasin.

Pourront être proposés, par exemple :

- Des **panonceaux** avec un message concis

ex. : « Le composteur, pour réduire ses déchets et produire un engrais naturel »

- des outils de communication pour **favoriser la vente complémentaire de techniques préventives**

ex. : un message qui préconise le paillage à mettre en place au niveau des fraisiers

- des « **Pas japonais** » pour amener les clients du rayon phytosanitaire vers les alternatives

- ...

D'autres formes de communication pourraient être envisagées : certaines enseignes disposent d'une radio interne et pourraient commander la diffusion d'un message (rédigé par la FREDON Auvergne).

Formation

Les jardinerie présentes à la réunion bilan considèrent que la formation est essentielle pour s'adapter à l'évolution du marché et accompagner les changements de pratiques des clients.

En 2013 : La journée de formation pour les jardinerie en « 2ème année » consistera à approfondir la démarche de conseil vers des solutions alternatives. Il s'agira de donner aux vendeurs des réflexes pour trouver les informations à connaître pour proposer la bonne solution : connaître les cycles des ravageurs pour savoir quand agir, reconnaître les maladies, poser les bonnes questions...

Les responsables de jardinerie présents proposent de compléter cette journée obligatoire par une demi-journée d'échanges sur les techniques alternatives efficaces. En effet, une bonne connaissance des techniques alternatives repose sur les retours du terrain (en l'occurrence des clients). La mutualisation des retours permettrait d'acquérir plus rapidement des informations sur l'efficacité des nouvelles techniques : informations essentielles pour les conseiller à bon escient. Une plateforme informatique pourrait être mise en place pour échanger (comme sur un forum) sur ces différentes techniques. A voir également si ce type d'outil pourrait être élargi à d'autres régions qui ont mis en place cette charte.

Il serait intéressant, afin d'alimenter cette base, de demander le plus systématiquement possible un retour au client.

Attention, il faut néanmoins bien garder à l'esprit qu'une technique mise en place dans certaines conditions n'est pas forcément valable dans des conditions différentes, dans une autre région ou sous un climat différent, et que la validité d'un retour dépend également des conditions d'utilisation de cette technique.

Les nouveaux magasins signataires suivront une formation « 1ère année » telle qu'elle a été réalisée en 2012 : présentation des enjeux de réduction des phytosanitaires, présentation de l'outil charte, principes du jardinage au naturel, exercices de mise en situation pour utiliser les outils de la charte, diagnostiquer le problème des clients, argumentation des alternatives.

Cette formation est également ouverte aux magasins pilotes signataires en 2012 qui souhaiteraient sensibiliser d'autres employés du magasin à la démarche !

Au besoin, la FREDON Auvergne peut intervenir également au sein des magasins pour présenter la démarche et remobiliser l'ensemble du personnel.

Conseil

Un outil d'aide à la décision pour accompagner le vendeur dans le conseil en désherbage sera fourni aux vendeurs lors de la formation. Il s'agit de proposer une sorte de clé de détermination pour proposer, en fonction des conditions (type de revêtement, végétation, pente, période de l'année...) l'alternative la plus efficace, ou le type de molécule à appliquer dans le cas d'un désherbage chimique. Cet outil pourra être distribué à tous les vendeurs susceptibles d'être interrogés sur le désherbage, y compris en dehors des horaires de présence obligatoire des vendeurs certifiés.

Communication

Le site Internet inter-régional de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » sera effectif courant 2013. Cet affichage à l'échelle inter-régionale montrera encore mieux l'ampleur du projet et sera un atout pour diffuser des messages auprès des médias, qui se montrent assez frileux pour promouvoir des points de vente (risque de promotion commerciale).

ANNEXE 8

Compte-rendu de la réunion bilan de l'année 2012 de la Charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

Un lien pourra être établi avec l'opération « Ensemble, réduisons les pesticides ! », pour les jardinerie situées sur un territoire participant à cette opération. Il s'agira de mettre à disposition de la clientèle des autocollants comportant le message « Ensemble, réduisons les pesticides ! Ma commune s'engage... Moi aussi ! » Cet autocollant est destiné à être affiché devant chez soi (boîte à lettres, voiture...).

Animations au sein de magasins / temps fort en lien avec la charte

Une animation pourra être testée dans l'un des magasins engagés dans la charte depuis 2012 (avec éventuellement la participation de l'association des Jardiniers de France). La jardinerie ayant vérifié l'ensemble des engagements est proposée.



La FREDON Auvergne dispose d'un panneau au format A0 en PVC, pouvant être prêté aux magasins lors de temps forts en lien avec la charte.

Engagement des jardinerie en 2013 :

L'engagement des magasins se poursuit par tacite reconduction. Chaque point de vente signataire en 2012 sera contacté pour confirmer son maintien dans la charte.

Une réunion de présentation de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » est prévue le 27 novembre, à laquelle sont invités tous les points de vente de la région Auvergne.

La charte se poursuit en 2013 sous le même schéma qu'en 2012 (en termes de calendrier).

Le budget demandé aux financeurs pour 2013 est de 33 150 €.

03-ALLIER ↵

↵
 **Baobab** ↵
 ● 18 avenue du Général de Gaulle 03700 BELLERIVE-SUR-ALLIER ↵

↵
 **Botanic** ↵
 ● 9 rue Foulet 03000 MOULINS ↵

↵
Comptoir du Village - Gamm Vert ↵
 ● 12 rte de Taxat Senat 03330 BELLENAVES ↵
 ● Rue Pied de Fourche 03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT ↵
 ● ZA les Landelles 03260 MAGNET ↵
 ● 1 rue du Silo 03240 TRONGET ↵

↵
France Rurale ↵
 ● Les Alouettes 03230 BEAULON ↵
 ● **Prodagricole** Les Forestiers ↵
 03110 CHARMEIL ↵
 ● Rue du Hibou - ZAC Chateaugay ↵
 03410 DOMERAT ↵
 ● Les Espalus 03120 DROITURIER ↵
 ● Les Quatre Vents 03220 ST-LEON ↵
 ● Sq. Vouroux 03150 VARENNES / ALLIER ↵

↵
Gamm Vert ↵
 ● Chemin de Paulat 03320 LURCY LEVIS ↵
 ● Boulevard Marceau 03390 MONTMARCAULT ↵
 ● ZI du Pont Panay 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE ↵
 ● 4 rue du commerce 03410 SAINT-VICTOR ↵

↵
 **Jardinerie Leblanc** ↵
 ● Route de Moulins 03500 SAINT-POURCAIN ↵

15-CANTAL ↵

↵
 **Florinard** ↵
 ● 25 avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC ↵

↵
 **L&C FOUCAULT** ↵
 ● Le Bourg 15290 OMPS ↵



43-HAUTE LOIRE



Baobab

- 52 avenue d'Auvergne 43100 BRIOUDE



Kirel

- **L'espace jardin** 1 rue du Cézallier 43250 SAINTE-FLORENTINE
- **Lou Jardi** Le Marçat 43230 SALZUIT



63-PUY DE DOME



Baobab

- ZAC des Varennes Est 63170 AUBIERE



Botanic

- P.A.E du Champ Madame 63110 BEAUMONT



Delbard

- ZAC de la Varenne 63300 THIERS



France Rurale

- **Combronde Agri** Le Pont de l'Hélion 63300 THIERS
- **Central Jardin** 1 route Gimeaux 63200 ST-BONNET-PRES-RIOM



Gamm Vert



- Rue Masse 63600 AMBERT
- Route du Cendre 63800 COURNON-D'Auvergne
- 6 rue Yves Lamourdedieu ZI Les Listes 63500 ISSOIRE
- Rue Gardelles 63200 MALAUZAT
- 1 place de l'Europe 63700 SAINT-ELOY-LES-MINES



JardiDôme

- ZAC du Gros Chêne-Chignat 63910 VERTAIZON



Limagne Nature Motoculture

- 63 Boulevard du Chéry 63350 MARINGUES

ANNEXE 10**Liste des membres du comité de pilotage concernant l'opération d'accompagnement des concepteurs d'espaces publics**

| | | |
|-----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Michèle DELAIGUE | Paysagiste-Conseil de l'Etat pour la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme | |
| Xavier BONNET | Paysagiste Concepteur | A3 Paysage |
| Jefke LANCRENON | Paysagiste Concepteur | Lancrenon Paysage |
| Hugo RECEVEUR | Paysagiste Concepteur | La Motrice Paysage et Urbanisme |
| Alexis PERNET | Enseignant - Architecte | Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand |
| Thierry GARNIER | Responsable BTS Aménagement | Lycée Louis Pasteur |
| Romain RATEAU | Paysagiste conseiller | CAUE Allier |
| Stéphane DAVID | Chargé de missions | CAUE Puy-de-Dôme |
| Dominique SCHERER | Responsable Espaces Verts | Mairie de VICHY |
| Jean-Claude CHATILLON | Responsable Espaces Verts | Mairie de CURNON D'AUVERGNE |
| Gwenaëlle DORE | Agent Espaces Verts | Mairie de COURPIERE |
| Annick JORDAN | Co-animatrice de PHYT'EAUVERGNE Chef de projet régional Ecophyto | Direction Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt |
| Annette BOUQUET | Chargée de mission Ecophyto | Direction Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt |
| Didier MROZECK | Chargé des contrôles "produits phytosanitaires" | Direction Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt |
| Anne-Gaëlle TOUMINET | Chargée de missions | Agence de l'Eau Loire-Bretagne |
| Agnès ANDRE | Chargée de missions Environnement | Conseil Régional d'Auvergne |
| Christophe BRAS | Chargé de missions | FREDON Auvergne |



Programme conçu par un Comité de Pilotage composé de représentants des structures concernées par la problématique

14:00

**Cadrage national et européen
Plan Ecophyto et Directive Européenne sur les pesticides**

Annick JORDAN - DRAAF Auvergne : Co-animatrice de PHYT'EAUVERGNE, chef de projet régional Ecophyto

14:20

**Le désherbage chimique :
un outil de plus en plus contraignant**
Nouveautés réglementaires concernant l'utilisation de produits phytosanitaires en zones urbanisées

Les nouveaux outils de désherbage
Présentation des **différents outils de plus en plus utilisés aujourd'hui** pour se passer de désherbant chimique dans les espaces publics (outils nécessitant des modes d'aménagements adaptés à leur utilisation)

Christophe BRAS - Responsable Environnement de la FREDON Auvergne en charge des actions du groupe PHYT'EAUVERGNE

15:10

**Aménager
en pensant aux nouveaux modes d'entretien**
Des **situations difficiles à entretenir** sans désherbant chimique et des **pistes d'aménagements** permettant d'entretenir autrement

Témoignages et échanges
Gwenaëlle DORE - Agent Espaces Verts de la commune de Courpière (63)
Dominique SCHERER - Responsable du service Espaces Verts de la ville de Vichy (03)

17:00

Conclusion
Synthèse des échanges et pistes pour la poursuite des travaux

ANNEXE 11**Programme et liste des participants aux 3^{èmes} rencontres régionales « Moins de désherbants dans les espaces publics – de la conception à l'entretien »**

Liste des participants aux 3^{èmes} rencontres régionales
Moins de désherbant dans les espaces publics - de la conception à l'entretien

| Nom Prénom | Organisme |
|-----------------------|----------------------------------------------------|
| GRIMAUD Ludovic | AGRADIS |
| MALHERBE Fabrice | MALHERBE PAYSAGE |
| RAMIN Ludovic | Montluçon Habitat |
| BLAISE A. | EREA Opme |
| TARAGONET Julien | OPAC Commentry |
| CHASSIN Xavier | BGN géomètres Experts |
| BEILHE Alexandre | Paysagiste |
| MARQUETTE Evelyne | ARTE FACTO |
| RATEAU Romain | CAUE Allier |
| CHEVALLIER Guy Noël | Paysagiste |
| FAURE Didier | Paysagiste |
| TOUMINET Anne Gaelle | Agence de l'Eau Loire Bretagne |
| LESCUR Delphine | Agence de l'Eau Loire Bretagne |
| JOURDE Cyril | Cabinet Touzet Géomètre |
| BESSON Bruno | Les BOJARDINS Paysagiste |
| BERTAND | Beaux Jardins |
| LERMONT Christine | Responsable urbanisme Ville de Clermont-Ferrand |
| ALLIO Emmanuel | Moulins Habitat |
| SALLARD Laurent | BET PAYSAGE |
| DAVID Stéphane | CAUE Puy-de-Dôme |
| CHATILLON Jean-Claude | Responsable Espaces Verts Cournon d'Auvergne |
| BOUCHET Gérard | DDT Haute-Loire |
| RECEVEUR Hugo | LA MOTRICE PAYSAGE et URBANISME |
| NEFF Bastien | Ville de Saint-Yorre |
| PLEGUEZUELOS David | Licences Pro Paysage |
| TIXIER Laurent | Service urbanisme Issoire |
| DELAGE Virginie | Parc des Volcans d'Auvergne |
| PALLANDRE Jacques | PALLANDRE PAYSAGE |
| VALADE Frédéric | Les Jardins Evolutifs |
| DESMAREAU Eric | Enseignant « Paysage » Lycée Agricole de Marmilhat |
| MOUTON Didier | DDT Puy-de-Dôme |
| GRIMAUD Hélène | paysaguide.com |

Panneau « Ensemble, réduisons les pesticides » Opération pilote sur le bassin de l'Auzon

Réunion Bilan - perspectives



Le 21 septembre 2012 à la mairie de La Roche Blanche

Compte rendu

Etaients présents :

Gilles PETEL (Président du SMVVA, Commune de Veyre-Monton)
Béatrice MALHERBE (Animatrice du contrat territorial de l'Auzon au SMVVA)
Denis TOURLONIAS (Commune de La Roche Blanche)
Hélène FEDERSPIEL (Commune de La Roche Noire)
Yaurick VANDENBERG (Conseil Général du Puy-de-Dôme)
Annette BOUQUET (DRAAF Auvergne)
Virginie GAUTHIER (FREDON Auvergne)

Etaients absents ou excusés :

Jean François DEMERE (Commune de Saint Georges sur Allier)
Jean Pierre PEZANT (Commune de Chanonat)
Michel VIALLEFONT (Commune du Crest)
Edwige DUCREUX (Commune d'Orcet)
Nathalie NICOLAU (DREAL Auvergne)
Anne Gaëlle TOUMINET (Agence de l'Eau Loire Bretagne)
François LIPONNE (Conseil Général de l'Allier)

Dans le cadre des actions du groupe PHYT'EAUVERGNE, et pour sensibiliser les particuliers à la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en Zone Non Agricole, la FREDON Auvergne a proposé un projet de panneaux à destination des habitants d'une zone pilote : le bassin versant de l'Auzon, dans 6 de ses communes : Chanonat, La Roche Blanche, La Roche Noire, Le Crest, Orcet, Saint Georges sur Allier. Cette action a été menée en collaboration avec le SMVVA pour son animation sur le bassin versant de l'Auzon.

La présente réunion vise au bilan de l'opération pilote.

Le mode de diffusion des panneaux lors de cette phase pilote est rappelé :

- Détermination d'un quartier pilote dans chacune des 6 communes, afin de tester l'outil sur une zone géographique limitée, et dans différentes situations.
- Invitation des habitants de ces quartiers pilotes à une réunion publique
- Réunion publique d'information sur les pesticides (problématique des pesticides, techniques alternatives mises en place par les communes, grands principes de jardinage au naturel, distribution des visuels aux participants à la réunion)
- Relances de la part des communes (article de presse, bulletin communal, site Internet, courrier...) et proposition de récupérer un visuel en mairie pour l'afficher.

Les réunions publiques ont eu lieu entre octobre 2011 et avril 2012, en fonction des communes.

Bilan de l'affichage des panneaux et autocollants dans les quartiers pilotes

Une visite sur les quartiers pilotes réalisée par la FREDON Auvergne (en collaboration avec le SMVVA) en juillet a permis de repérer les panneaux affichés. Environ 25 panneaux et autocollants ont été repérés dans les quartiers pilotes (tous n'ont pas forcément été vus : panneaux affichés sur un autre site (jardin par exemple), autocollants sur les voitures...).

A noter que :

Les « petits formats » ont été plus facilement choisis par les participants aux réunions, mais ils sont moins affichés. Ainsi, les panneaux sont, en proportion, plus affichés que les autocollants (avec pour limite d'interprétation le fait que des autocollants affichés sur des voitures peuvent ne pas avoir été comptabilisés).

On ne remarque pas encore d'effet « tache d'huile » : pas de zone où les voisins se seraient influencés pour afficher collectivement le message.

Enquête pour mesurer l'impact de l'opération

Un questionnaire a été distribué aux habitants des quartiers pilotes, pour connaître leur motivation pour participer -ou non- à l'opération, l'impact de cette action sur leur compréhension de la problématique phytosanitaire, et sur les échanges qu'elle aurait pu générer (tableau de synthèse des réponses en annexe).

Le taux de retour de ce questionnaire est relativement faible (3,8 %). Il permet néanmoins de dégager quelques tendances intéressantes :

- Les personnes ayant affiché le visuel le font pour diffuser le message, soutenir la commune dans sa démarche et avec l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau. Ce sont en majorité des personnes déjà concernées par le sujet. Elles déclarent cependant pour la plupart que l'opération leur a permis de mieux comprendre les pratiques d'entretien de leur commune.
- Les personnes n'ayant pas affiché le visuel et qui ont répondu au questionnaire d'enquête ne participent pas à l'action, car elles n'ont pas eu connaissance de l'opération, ou parce qu'elles n'ont pas eu le temps de se déplacer pour récupérer un visuel en mairie.
- Les deux tiers des personnes ayant répondu au questionnaire déclarent que l'opération a fait l'objet d'échanges, avec leur famille (20 %), leur voisinage (20 %), des gens de passage (15 %), les services techniques ou la mairie (20 %).

Concernant le bilan de cette opération pilote, il est important également de souligner l'implication des élus, qui ont relayé l'information auprès des habitants concernés, à l'aide de différents supports de communication (presse, bulletin communal, site Internet de la commune) ou lors d'événements particuliers (prix du fleurissement à la Roche Blanche).

Limites de cette opération pilote

- Le fait de cibler des quartiers pilotes dans chaque commune a rendu la communication plus difficile pour les élus.
- Le moment de la mise en œuvre n'était pas forcément adapté (lancement en hiver, sauf à Orcet en avril), ce qui peut expliquer une participation relativement faible aux réunions publiques (de l'ordre de 10 % des personnes invitées, et les plus averties sur la problématique...)
- La mise à disposition des visuels en mairie n'était pas très adaptée : horaires d'ouverture, personnel pas forcément au courant de l'opération, pas de présentoir pour disposer et mettre en valeur les outils... Au total, seules trois ou quatre personnes se sont rendues en mairie pour chercher un visuel.

Possibilités de démultiplication de l'opération à plus grande échelle :

L'outil sera proposé aux communes et collectivités clairement engagées dans une démarche de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires (communes engagées dans la Charte d'entretien des espaces publics, dans un contrat territorial comprenant la problématique phytosanitaire,

territoires des captages prioritaires par rapport aux phytosanitaires, communes ou communautés de communes ayant des actions de réduction des phytosanitaires dans le cadre de leur Agenda 21...).

Possibilités de mise en œuvre envisagées :

Répartition des rôles :

La prise en charge des frais d'édition et la diffusion de l'outil seront assurées par les collectivités ou les structures gestionnaires des territoires concernés (communes, communautés de communes, syndicats...).

Des demandes de financement complémentaires peuvent être envisagées dans le cadre d'Ecophyto2018.

La FREDON Auvergne assurera un accompagnement de ces structures :

- Fourniture des fichiers pdf prêts à imprimer avec le logo de la structure qui diffuse le message (voire gestion du contact avec l'imprimeur)
- Accompagnement à la diffusion (proposition de présentoir, fiche explicative d'accompagnement de l'outil, proposition de lieux de diffusion...)
- Page sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE et lien avec les pages chartes, avec les communes / structures qui diffusent le panneau...
- Communication à l'échelle régionale

Modes de diffusion

Etant données les difficultés mises en avant dans cette phase pilote, différents modes de diffusion complémentaires seront proposés :

- Via le bulletin communal ou lettre d'information
- Distribution / stand lors de manifestations en lien avec le jardinage écologique, la semaine sans pesticide, la fête de la nature, la semaine du développement durable...
- Distribution à l'arrivée de nouveaux résidents dans la commune
- Libre service à la mairie ou dans des locaux municipaux (Médiathèque,...)
- Distribution lors d'animations avec les scolaires
- Distribution lors des visites des serres / centres techniques municipaux / STEP
- Dans des commerces de proximité
- Via les jardinerie signataires de la charte des jardinerie de la commune
- Associations de quartier / Jardiniers de France / association de protection de la nature / jardins partagés / jardins ouvriers ...
- Distribution sur le terrain (ex. Stagiaire SMVVA sur les jardins pilotes de l'Auzon)
- Factures d'eau
- ...

Remarques et propositions sur la forme du visuel :

Concernant le visuel en place dans les quartiers pilotes, le message ne semble pas forcément très lisible (intégration paysagère très (voire trop) réussie pour les panneaux, petit message sur les autocollants).

Néanmoins, après avoir proposé d'autres types de panneaux et autocollants (police de caractère plus lisible, fond blanc...), il apparaît que le visuel originel est préféré par les participants à la réunion (forme du slogan et frise).

Il est toutefois proposé de réaliser un panneau sur fond vert clair plutôt que vert foncé, afin d'améliorer sa visibilité dans le paysage, tout en restant esthétique. Dans un souci d'harmonisation, les autocollants pourraient également être proposés sur fond vert clair.

Concernant la taille des outils, pour les autocollants, il paraît intéressant de conserver les deux formats (plus ou moins de place sur les boîtes à lettres). Pour les panneaux, le format A5 est trop petit (même si certaines personnes ont réussi à le valoriser, en le vissant sur un poteau ou sur la boîte à lettres...). Le format A4 est plus adapté.

Remarques et propositions sur le contenu :

Les remarques portent sur la présence des logos et mentions à apporter.

Il est proposé (et certains territoires intéressés en ont déjà fait la demande) d'afficher le logo du territoire engagé dans la démarche de réduction de pesticides, porteur de la diffusion du panneau et qui finance l'édition des outils de communication (commune, communauté de communes, syndicat de bassin...).

Par contre, dans un souci de lisibilité des visuels, il ne paraît pas possible d'afficher sur les visuels les 4 logos des financeurs de l'opération 2012 (DRAAF Auvergne, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Conseils Généraux de l'Allier et du Puy-de-Dôme). Ils pourront être mentionnés sur les autocollants et panneaux de la manière suivante « Opération 2012 financée par : Agence de l'Eau Loire Bretagne, DRAAF Auvergne, Conseils Généraux de l'Allier et du Puy de Dôme ».

En contrepartie, il est proposé de s'engager à ne diffuser les panneaux ou autocollants qu'accompagnés d'un support (fiche explicative, présentoir...) sur lequel les logos des différents financeurs seront explicitement affichés.

A priori, la DRAAF Auvergne souhaite voir la Marianne sur tous les outils édités. Le représentant du Conseil Général du Puy de Dôme présent à la réunion prend également note de la question pour nous apporter la position de sa structure.

Ce point reste donc à éclaircir avec l'ensemble des financeurs.

ANNEXES :

Tableau récapitulatif des réponses au questionnaire d'enquête dans les quartiers pilotes

Proposition de visuel, tenant compte des remarques apportées lors de la réunion bilan.

- ANNEXES -
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RETOURS DE QUESTIONNAIRES D'ENQUÊTES

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----|
| Distribution des questionnaires | Nombre de questionnaires distribués | 550 |
| | Nombre de questionnaires retournés | 21 |
| Entendu parlé de l'opération ? | oui | 17 |
| | non | 4 |
| Comment ? | Invitation réunion | 8 |
| | participation réunion | 6 |
| | presse | 2 |
| | bulletin communal | 5 |
| | discussion mairie, voisinage | 2 |
| | autre | 0 |
| Présence de visuels dans le quartier ? | oui | 7 |
| | non | 11 |
| Participation à l'opération? | oui | 9 |
| | non | 12 |
| Quel type de panneau affiché ? | Grand panneau | 3 |
| | Petit panneau | 6 |
| | Grand Autocollant Blanc | 3 |
| | Grand Autocollant Vert | 0 |
| | Petit Autocollant Blanc | 0 |
| | Petit Autocollant Vert | 0 |
| Comment vous l'êtes vous procuré ? | Réunion | 9 |
| | Mairie | 0 |
| | Voisin | 0 |
| Où est il affiché ? | Portail | 5 |
| | Boîte à lettres | 3 |
| | Jardin | 5 |
| | Voiture | 0 |
| | Autre | 0 |
| Suffisamment visible ? | oui | 8 |
| | non | 1 |
| | pourquoi? | |
| Pourquoi l'avoir affiché ? | diffuser le message | 8 |
| | encourager la commune | 5 |
| | j'utilise peu de pesticide déjà | 5 |
| | préserver la santé | 3 |
| | préserver la qualité des rivières | 5 |
| | visuel esthétique | 0 |
| | autre | 0 |
| Pourquoi ne pas l'avoir affiché ? | ne connaît pas l'opération | 4 |
| | pas le temps de récupérer le visuel | 5 |
| | ne souhaite rien afficher devant chez moi | 0 |
| | pas très esthétique | 0 |
| | pas intéressé par le sujet | 1 |
| | j'utilise des pesticides et ne souhaite pas changer de pratiques | 0 |
| | désaccord avec la politique de réduction de pesticides de la commune | 0 |
| | autre | 3 |
| Ce dispositif a-t-il fait l'objet de discussions ? | pas d'échange | 2 |
| | en famille | 4 |
| | avec les voisins | 4 |
| | avec des gens de passage | 3 |
| | avec les services techniques, la mairie | 4 |
| | ne se prononce pas | 8 |
| Vous a-t-il sensibilisé davantage sur la réduction des pesticides ? | oui | 9 |
| | non | 6 |
| Vous a-t-il aidé à mieux comprendre les techniques d'entretien de la commune ? | oui | 8 |
| | non | 4 |

Convention concernant l'utilisation et la diffusion du panneau et des autocollants « Ensemble, réduisons les pesticides ! »

ENTRÉES SOUSSIGNÉS :

LA FÉDÉRATION RÉGIONALE DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES AUVERGNE, SITE DE L'AVENUE DE L'EUROPE, 63370 LEMPDES – 04 73 42 20 20 REPRÉSENTÉE PAR SON PRÉSIDENT MONSIEUR JOËL PLANE, QUI PORTE L'OPÉRATION DE COMMUNICATION « ENSEMBLE, RÉDUISONS LES PESTICIDES ! » DANS LE CADRE DES ACTIONS DU GROUPE PHYT'EAUVERGNE, DÉSIGNÉE « FREDON AUVERGNE » D'UNE PART,

ET

.....
(ADRESSE, TÉL)
.....REPRÉSENTÉ(E) PAR :
EN SA QUALITÉ DE SOUHAITE DIFFUSER LES PANNEAUX /
AUTOCOLLANTS DE L'OPÉRATION « ENSEMBLE, RÉDUISONS LES PESTICIDES ! » SUR SON TERRITOIRE APRÈS DÉSIGNÉ(E)
« LE DEMANDEUR » D'AUTRE PART,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

- LE PANNEAU / AUTOCOLLANT « ENSEMBLE, RÉDUISONS LES PESTICIDES ! » EST PROPOSÉ À LA COLLECTIVITÉ DE LA RÉGION AUVERGNE CLAIEMENT ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE DE RÉDUCTION D'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES,
 - COMMUNE ENGAGÉE DANS LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS,
 - COMMUNE OU PORTEUR DE PROJET ENGAGÉ DANS UN CONTRAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS,
 - PORTEUR DE PROJET SUR UN TERRITOIRE DÉFINI PAR UN PROJET DE RÉDUCTION D'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES,
 - COLLECTIVITÉ AYANT DES ACTIONS DE RÉDUCTION D'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS SON AGENDA 21...
- LE DEMANDEUR PEUT ÊTRE LA COLLECTIVITÉ ENGAGÉE (COMMUNE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, STRUCTURE GESTIONNAIRE DU TERRITOIRE CONCERNÉ PAR LA PROBLÉMATIQUE PHYTOSANITAIRE, CONTRAT TERRITORIAL, GESTIONNAIRE D'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE PRIORITAIRE...).
- LES FINANCEURS DE CETTE OPÉRATION POUR 2012 SONT LA DRAAF AUVERGNE, L'AGENCE DE L'EAU BRETAGNE, LES CONSEILS GÉNÉRAUX DE L'ALLIER ET DU PUY-DE-DÔME.

ARTICLE 2 : TERRITOIRE CONCERNE PAR LA PRESENTE CONVENTION

LA PRÉSENTE CONVENTION CONCERNE LE TERRITOIRE SUIVANT (CITER LES COMMUNES, SECTEURS CONCERNÉS)
.....
.....
.....
.....

ARTICLE 3 : ELEMENTS FOURNIS PAR LA FREDON AUVERGNE

- LA FREDON AUVERGNE FOURNIT AU DEMANDEUR LES FICHIERS PDF DES PANNEAUX ET AUTOCOLLANTS COMPORTANT LE MESSAGE « ENSEMBLE, RÉDUISONS LES PESTICIDES ! », APRÈS LES AVOIR ADAPTÉS AU TERRITOIRE CONCERNÉ :
 - CHOIX DU JEU DE COULEURS (COULEURS PROPOSÉES EN ANNEXE 1)
 - AJOUT DU LOGO DU TERRITOIRE SUR LEQUEL EST DIFFUSÉ L'OUTIL
 - DÉSIGNATION ÉVENTUELLE DES FINANCEURS DE L'ÉDITION DE L'OUTIL (SOUS LA MÊME FORME QUE LES FINANCEURS DU DÉVELOPPEMENT DE L'OPÉRATION)
- LA FREDON AUVERGNE FOURNIT SOUS FORMAT INFORMATIQUE LES DOCUMENTS « D'ACCOMPAGNEMENT » À DIFFUSER EN MÊME TEMPS QUE LES PANNEAUX ET AUTOCOLLANTS (CF. ARTICLE 5).

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

- LE DEMANDEUR PREND EN CHARGE L'ÉDITION DES OUTILS DE COMMUNICATION FAISANT L'OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION. IL DEVRA NOTAMMENT RESPECTER LES FORMATS INDIQUÉS CI-APRÈS :
 - PANNEAU : TAILLE MINIMALE DE 21 X 29,7 CM
 - PETIT AUTOCOLLANT : 7,5 X 10,5 CM
 - GRAND AUTOCOLLANT : 7,5 X 21 CM
- LE DEMANDEUR SE CHARGE DE LA DIFFUSION DES OUTILS DE COMMUNICATION AUPRÈS DE DIFFÉRENTS MODES DE DIFFUSION PEUVENT ÊTRE ENVISAGÉS :
 - INSERTION D'AUTOCOLLANTS DANS UNE LETTRE D'INFORMATION, DANS LE BULLETIN COMMUNAL, DANS LE BULLETIN DES ASSOCIATIONS D'AUTOCOLLANTS OU DE PANNEAUX LORS D'UNE MANIFESTATION, À L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX RÉSIDENTS...
 - AUTOCOLLANTS EN LIBRE SERVICE DANS DES PRÉSENTOIRS...
- LE DEMANDEUR PREND EN CHARGE L'ÉDITION DES ANNEXES 2 ET 3.

ARTICLE 5 : SUPPORTS DE COMMUNICATION ACCOMPAGNANT LES PANNEAUX ET AUTOCOLLANTS

LES PANNEAUX ET AUTOCOLLANTS SERONT TOUJOURS ACCOMPAGNÉS D'UN SUPPORT DE COMMUNICATION COMPLÉMENTAIRE LORS DE LEUR DIFFUSION :

- INSERTION D'AUTOCOLLANTS DANS LE BULLETIN COMMUNAL, DANS UNE LETTRE D'INFORMATION
 - INSERTION ACCOMPAGNÉE DE LA NOTICE « 4 PAGES » (CF. ANNEXE 2)
 - OU → RÉDACTION D'UN ARTICLE, DANS LEQUEL FIGURENT OBLIGATOIREMENT UNE MENTION À LA FREDON AUVERGNE AINSI QUE LES LOGOS DES 4 FINANCEURS DE L'OPÉRATION POUR 2020 (DRAAF AUVERGNE, AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE, CONSEILS GÉNÉRAUX DE L'ALLIER, LE PUY DE DÔME)
- DISTRIBUTION DIRECTE D'AUTOCOLLANTS OU DE PANNEAUX :
 - DISTRIBUTION ACCOMPAGNÉE DE LA NOTICE « 4 PAGES » (CF. ANNEXE 2)
- MISE À DISPOSITION EN LIBRE SERVICE D'AUTOCOLLANTS :
 - AFFICHAGE COMPLÉMENTAIRE À APPLIQUER AU NIVEAU DU PRÉSENTOIR (CF. ANNEXE 3)
 - ET/OU → MISE À DISPOSITION DE LA NOTICE « 4 PAGES » À PROXIMITÉ DE L'AUTOCOLLANT (CF. ANNEXE 3)

ARTICLE 6 : COMMUNICATION SUR LES PANNEAUX ET AUTOCOLLANTS

- LE DEMANDEUR COMMUNIQUERA AUPRÈS DES BOURGEOIS DU TERRITOIRE CONCERNÉ POUR LES ENCOURAGER À AFFICHER LEUR PANNEAU OU UN AUTOCOLLANT DEVANT CHEZ EUX.
- LA FREDON AUVERGNE SE CHARGE DE LA COMMUNICATION RÉGIONALE SUR LE MESSAGE, L'OUTIL ET LES COLLECTIVITÉS/STRUCTURES PARTICIPANTES, PAR LE BIAIS DES MÉDIAS RÉGIONAUX. LA FREDON AUVERGNE ET DU GROUPE PHYT'EAUVERGNE SONT GARANTIS SUR TOUT SUPPORT JUGÉ ADÉQUAT, AU MINIMUM SUR UNE DURÉE D'UN AN À COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE DE LA PRÉSENTE CONVENTION.

ARTICLE 7 : BILAN ANNUEL DES DISTRIBUTIONS PAR LE DEMANDEUR

LE DEMANDEUR S'ENGAGE À FOURNIR À LA FREDON AUVERGNE ANNUEL SUR LES NOMBRES DE PANNEAUX AUTOCOLLANTS DISTRIBUÉS, ET SUR LEUR MODE DE DIFFUSION.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DES FICHIERS

TOUTE MODIFICATION DES PANNEAUX ET AUTOCOLLANTS PAR UN MOYEN QUE LA FREDON AUVERGNE EST INTERDITE.

ARTICLE 9 : CLAUSE D'UTILISATION ET DE DIFFUSION

LES DOCUMENTS QUI FONT L'OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE DIFFUSÉS EN DEHORS DU TERRITOIRE DÉFINI À L'ARTICLE 20 DE LA PRÉSENTE CONVENTION, SANS AUTORISATION PRÉALABLE DONNÉE PAR LA FREDON AUVERGNE.

ARTICLE 10 : DUREE

LA PRÉSENTE CONVENTION QUI PREND EFFET À SA SIGNATURE RESTE EN VIGUEUR JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2013. ELLE SERA RECONDUITE PAR LA SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION.

ARTICLE 11 : REGLEMENT DES LITIGES – LOI APPLICABLE

LE DROIT FRANÇAIS EST APPLICABLE À CE CONTRAT. TOUT DIFFÉRENT NÉ DE L'INTERPRÉTATION ET DE L'EXÉCUTION DE LA PRÉSENTE CONVENTION SERA PORTÉ, À DÉFAUT DE RÈGLEMENT AMIABLE, DEVANT LA JURIDICTION COMPÉTENTE.

FAIT À, LE, DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX.

POUR,
M

POUR LA FREDON AUVERGNE,
MONSIEUR JOËL PLANE

Participez à la diffusion de l'information !

EN AFFICHANT LE MESSAGE DEVANT CHEZ VOUS

Vous êtes invités à participer à la diffusion de ce message, en affichant un autocollant ou un panneau devant chez vous (sur votre voiture, votre boîte à lettre, votre portail, ...).

- pour **SENSIBILISER D'AUTRES PERSONNES** aux risques liés aux pesticides
- pour **ENCOURAGER LA DÉMARCHE** de votre commune
- pour témoigner de vos pratiques d'**ENTRETIEN** et de **JARDINAGE SANS PESTICIDE...**



Contacts

Edition et diffusion des panneaux et autocollants sur le territoire :

Logo et coordonnées de la collectivité

Concepteur et porteur de l'action au niveau régional :



www.fredon-auvergne.fr

Opération financée en 2012 par :



Eau et Pesticides

Une action du Groupe PHYT'EAUVERGNE

RÉDUISONS Ensemble, LES PESTICIDES!

Encourageons la commune dans ses pratiques de désherbage plus respectueuses de l'environnement :

ACCEPTONS DAVANTAGE la présence de VEGETATION SPONTANEE.

C'est en agissant ENSEMBLE que l'on peut REDUIRE LA POLLUTION de l'eau de nos rivières, du sol de nos jardins, de l'air qui nous entoure...

Apprenons à utiliser MOINS DE PESTICIDES DANS NOS JARDINS.

www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

LES HERBICIDES, FONGICIDES, INSECTICIDE

Les pesticides, ou produits phytosanitaires, sont destinés à maîtriser ou à détruire les végétaux (herbicides), champignons (fongicides) ou animaux indésirables (insecticides, raticides, ...). Issus de l'industrie chimique ou d'origine naturelle, ils sont utilisés en agriculture, ou

pour l'entretien des voies de communication et des espaces urbanisés, mais aussi par les particuliers. On estime que les collectivités et les particuliers utilisent près de 10 % des pesticides vendus en France et contribuent eux-aussi à la pollution de l'environnement.

Les risques pour la santé ...

...DES PRODUITS CHIMIQUES DANGEREUX...

L'utilisation de pesticides n'est pas anodine : si ces produits permettent d'éliminer des organismes vivants, ils peuvent également être néfastes pour la santé humaine. Lors de leur application, il est essentiel de respecter les doses prescrites et les conditions d'application (temps clair et calme, pas

trop chaud). Il est également impératif de bien s'équiper (gants, vêtements longs, lunettes et chaussures fermées). Enfin, pensez à protéger vos enfants et animaux domestiques en leur interdisant l'accès aux zones récemment traitées !

... et pour l'environnement

... QUI PEUVENT SE RETROUVER DANS L'EAU, L'AIR, LE SOL

Atteinte à la biodiversité

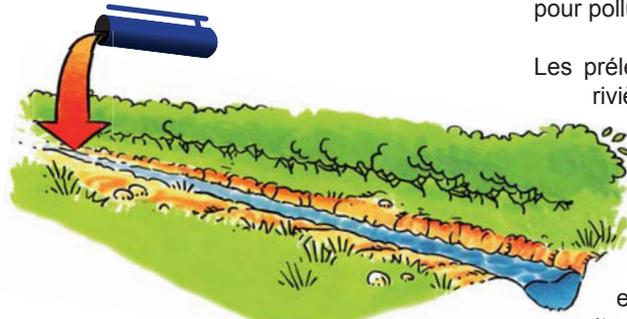
L'application de pesticides présente des conséquences non voulues sur la biodiversité : elle peut entraîner la mort d'espèces animales ou végétales non visées, par effet direct mais aussi de manière indirecte : toute espèce, même nuisible pour le jardinier, est utile par ailleurs (habitat, alimentation d'autres espèces...) et participe à l'équilibre de l'écosystème !

Dégradation de la qualité de l'eau

Les pesticides utilisés en milieu urbain se retrouvent rapidement dans le milieu aquatique : les produits ruissellent rapidement sur les surfaces imperméables jusqu'à rejoindre un caniveau, ou une bouche d'égout. Non dégradés par les stations d'épuration, les pesticides rejoignent alors les rivières, où ils ont un impact négatif, notamment sur la faune et la flore aquatiques. Il suffit de quelques gouttes de pesticide pour polluer un cours d'eau !!

Les prélèvements d'eau réalisés dans les rivières d'Auvergne montrent des contaminations fréquentes et parfois élevées de pesticides, et notamment des herbicides utilisés en milieu urbain.

Il est urgent que chacun d'entre nous s'interroge sur ses pratiques, et mette en œuvre des méthodes alternatives !



Un bouchon de stylo de désherbant peut polluer 20 km d'un cours d'eau de section d'1 m x 0,5 m (au seuil de potabilité de 0,1 µg/L)

Maïs comment faire autrement ?

PRÉVENTIF, CURATIF OU MEILLEURE ACCEPTATION

Contre les "mauvaises herbes"

ACCEPTER LES HERBES SPONTANÉES :

Changeons notre regard sur les "mauvaises herbes". Si certaines plantes sont envahissantes, d'autres ne méritent pas d'être systématiquement supprimées, et justifient encore moins l'utilisation d'herbicides. Pourquoi ne pas autoriser les espèces spontanées dans le gazon ? Une tonte plus haute permet de réduire la présence de mousse (le gazon est moins affaibli, et plus compétiteur).

LIMITER L'INSTALLATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES HERBES INDÉSIRABLES :

- en couvrant le sol : paillage, bâchage, ou utilisation de plantes couvre-sol
- en réalisant un faux-semis : préparation du sol 15 jours avant le semis, ce qui favorise la germination des graines de plantes non

désirées enfouies dans le sol, qui sont ensuite arrachées d'un coup de râteau, au moment du "vrai" semis.

DÉSHERBER SANS PESTICIDE : DÉSHERBAGE MÉCANIQUE, THERMIQUE...

Les herbes indésirables peuvent être supprimées mécaniquement, à l'aide d'une binette, d'un sarcloir, d'un rotofil, ... ou tout simplement être arrachées à la main. Les plantes jeunes peuvent aussi être détruites par choc thermique. Une augmentation brutale de température provoque l'éclatement des cellules, ce qui fait périr la plante. De petits désherbeurs thermiques sont en vente dans le commerce. Vous pouvez aussi utiliser l'eau de cuisson de vos pâtes ou légumes !

Contre les maladies et les ravageurs

Pour réduire les risques de maladies, il faut commencer par choisir des végétaux adaptés à nos sols et notre climat, et si possible des variétés résistantes. Par ailleurs, certaines associations de plantes sont favorables et se protègent mutuellement des maladies, d'autres détournent les ravageurs...

Les animaux auxiliaires (coccinelles, carabes, mésanges...) régulent également la présence des ravageurs. Alliés du jardinier, il leur faut un environnement accueillant, si possible non traité chimiquement. Ils sont particulièrement attirés par des zones à la flore diversifiée, et par la présence d'abris adaptés.



Plus d'information

CONSEILS PRATIQUES POUR VOUS AIDER

> FICHES CONSEIL distribuées par les jardinerias

signataires de la charte "Jardiner en préservant sa santé et l'environnement"

et téléchargeables gratuitement sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE :

> www.JARDINER-AUTREMENT.fr : plateforme d'échanges et de conseils pour les jardiniers amateurs

> DES COMMUNES S'ENGAGENT AUCSSI à mieux et moins utiliser de pesticides.





Établissement public du ministère chargé du développement durable



RÉDUISONS ENSEMBLE LES PESTICIDES !

Logo de la collectivité

SERVEZ-VOUS !

et participez à la diffusion du message en affichant cet autocollant devant chez vous !



Encourageons la commune dans ses pratiques de désherbage plus respectueuses de l'environnement :

ACCEPTONS D'AVANTAGE la présence de VEGETATION SPONTANÉE.

C'est en agissant ENSEMBLE que l'on peut réduire la pollution de l'eau de nos rivières, du sol de nos jardins, de l'air qui nous entoure...

Apprenons à utiliser MOINS DE PESTICIDES DANS NOS JARDINS.

ANNEXE 14 :
Liste des expertises techniques apportées en 2012 aux structures porteuses d'une démarche territoriale

| Organisme sollicitant l'expertise | Démarche territoriale concernée | Date | Expertise apportée |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et Clermont Communauté | Contrat territoriale BV Auzon | 10/01/2012 - 16-03-2012 | Participation active aux réunions du Comité Technique pour la mise en place du programme agricole sur le bassin versant de l'Auzon |
| SICALA | Projet de Contrat Territorial Borne | 15/05/2012 | Réponse téléphonique aux questions techniques concernant les résultats du diagnostic mené sur le bassin versant |
| Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier | Aires d'alimentation des captages prioritaires de l'Allier – Projet de Contrat Territorial | 04/05/2012 | Participation active aux réunions du Comité de Pilotage |
| Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable Basse Limagne, Rive Gauche de la Dore, Dore-Allier | Aires d'alimentation des captages prioritaires de Pont-du-Château et Vinzelles – Projet de Contrat Territorial | 05/06/2012 - 16/10/2012 - 29/10/2012 | Participation active aux réunions du Comité de Pilotage |
| Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé | Aire d'alimentation de captage prioritaire - Contrat Territorial Ressègue | 09/01/2012 - 02/03/2012 - 06/09/2012 - 13/09/2012 | Participation active aux réunions du Comité de Pilotage |
| Communauté Urbaine du Bassin d'Aurillac | Aire d'alimentation de captage prioritaire de sur l'Authre | 17/09/2012 | Participation active aux réunions du Comité de Pilotage |
| Clermont Communauté | Projet de Contrat Territorial Artière | 18/05/2012 - 26/09/2012 | Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur le diagnostic phytosanitaire du bassin versant de l'Artière |
| SIVOM de la Région d'Issoire | Contrat Territorial sur le bassin versant du Lembronnet | 21/02/2012 - 07/06/2012 - 21/09/2012 - 23/11/2012 | Réponses aux questions techniques du SIVOM sur le diagnostic phytosanitaire du bassin versant du Lembronnet, sur les actions à mener et sur les résultats d'analyse + participation aux réunions du comité technique |
| DDT 63 | Projets de nouveaux Contrats Territoriaux | 14/10/2012 | Réunion technique |
| Conseil Général de la Haute-Loire | SAGE Loire Amont | 23/01/2012 | Réponse téléphonique aux questions techniques posées par le bureau d'études chargé de réaliser le diagnostic de territoire + mise en forme et envoi de données d'analyses |
| SMAT Sioule | Projet de Contrat Territorial Sioule et Bouble | 12/06/2012 - 18/07/2012 - 18/09/2012 - 19/11/2012 | Participation active aux réunions de travail sur le Contrat |

LES ACTEURS DE PHYT'EAUVERGNE

Co-animation : DRAAF Auvergne et DREAL Auvergne

L'administration

- Préfecture de Région
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Service de l'Eau de la Biodiversité et des Ressources (DREAL/SEBR)
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt / Service Régional de l'Alimentation (DRAAF/SRAI)
- Directions Départementales des Territoires (DDT) des 4 Départements
- Mission Inter-Service de l'Eau (MISE) des 4 départements
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Société Nationale des Chemins de fer Français (S.N.C.F.)
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt / Direction Générale de l'Alimentation -Sous-Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (MAAF/DGAL-SDQPV)
- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie / Direction de l'Eau et de la Biodiversité (MEDDE/DEB)

Les collectivités territoriales

- Conseil Régional
- Conseils Généraux des 4 départements
- Associations Départementales des Maires des 4 départements

Les Professionnels Agricoles

- Coop de France Rhône Alpes Auvergne
- Fédération Régionale du Négoce Agricole
- Union des Industries pour la Protection des Plantes (U.I.P.P.)
- Union des Entreprises pour la Protection et la Santé des Jardins (U.P.J.)

Les conseillers et les utilisateurs de produits phytosanitaires

- Chambre Régionale d'Agriculture
- Chambres Départementales d'Agriculture des 4 départements
- Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles en Auvergne (FREDON Auvergne)
- Auvergne Biologique
- Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (FRCUMA)
- Instituts et Centres Techniques Agricoles Régionaux
- Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

Les acteurs de l'eau

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Les syndicats d'eau d'Auvergne
- Associations agréées de protection de l'environnement et de la pêche
- Associations de consommateurs

La recherche et l'enseignement

- Enseignement (VetAgro Sup, Legta - GIS, Université Blaise Pascal, AgroParisTech)
- Organismes de recherche (IRSTEA, INRA, BRGM, CNRS)

Les actions 2012 de PHYT'EAUVERGNE ont été financées par :



Projet co-financé par l'Union européenne
fonds européen agricole de développement rural FEADER



Document financé par :



Document réalisé par :